

**Faculté des sciences économiques,
sociales, politiques et de communication
École des sciences politiques et sociales (PSAD)**

**Les stratégies de négociations jouées par les États
impliqués dans la crise du nucléaire iranien entre
2003 et 2015**

Auteure : Maryse Douxfils

Promotrice : Elena Aoun

Lectrice : Valérie Rosoux

Année académique : 2019 - 2020

Master en Sciences politiques, orientation relations internationales, à
finalité en diplomatie et résolution de conflit

Déclaration de déontologie

Je déclare sur l'honneur que ce mémoire a été écrit de ma plume, sans avoir sollicité d'aide extérieure illicite, qu'il n'est pas la reprise d'un travail présenté dans une autre institution pour évaluation, et qu'il n'a jamais été publié, en tout ou en partie. Toutes les informations (idées, phrases, graphes, cartes, tableaux, ...) empruntées ou faisant référence à des sources primaires ou secondaires sont référencées adéquatement selon la méthode universitaire en vigueur.

Je déclare avoir pris connaissance et adhérer au Code de déontologie pour les étudiants en matière d'emprunts, de citations et d'exploitation de sources diverses et savoir que le plagiat constitue une faute grave.

Maryse Douxfils



Avant-propos (remerciements)

Je devrais remercier énormément de personnes pour leur influence significative tout au long de mon parcours universitaire et dans la rédaction de ce mémoire. Néanmoins, j'aimerais citer quelques personnes en particulier :

- À une amie de cœur, Bénédicte, pour sa relecture rigoureuse et son œil avisé incapable de laisser passer une faute d'orthographe.
- À ma sœur, Aline, pour m'avoir transmis ses conseils quant à la rédaction, la structure et la planification d'un travail universitaire de cette ampleur.
- À ma lectrice, Valérie Rosoux, pour le temps qu'elle consacre à la lecture de ce mémoire.
- À ma promotrice, Elena Aoun, pour l'autonomie dont j'ai pu disposer et pour ses remarques éclairantes dans les moments de rédaction plus complexes.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	- 4 -
1. RAPPEL HISTORIQUE DU PROGRAMME NUCLEAIRE IRANIEN	- 5 -
2. EXPOSE DE LA DEMARCHE	- 7 -
2.1. <i>La question de recherche et les hypothèses</i>	- 8 -
2.2. <i>Le cadre théorique</i>	- 9 -
3. DEFINITIONS DES PRINCIPAUX CONCEPTS.....	- 16 -
3.1. <i>Les rapports de force au sein du système international</i>	- 16 -
3.2. <i>L'intérêt national comme facteur de cohésion du groupe de contact</i>	- 17 -
CHAPITRE 1 : LES NEGOCIATIONS DE 2003 A 2005.....	- 19 -
1. LES EVENEMENTS FAÇONNANT LES NEGOCIATIONS ENTRE 2003 ET 2005	- 19 -
1.1. <i>Les débuts de l'initiative ad hoc</i>	- 19 -
1.2. <i>Le 21 octobre 2003 - La Déclaration de Téhéran</i>	- 21 -
1.3. <i>Le 15 novembre 2003 – L'Accord de Paris</i>	- 22 -
2. LES INTÉRÊTS NATIONAUX DE CHAQUE ACTEUR	- 23 -
2.1. <i>Le groupe de contact – l' « UE 3+1 »</i>	- 23 -
2.2. <i>La République Islamique d'Iran</i>	- 27 -
3. APPLICATION DU CADRE THEORIQUE	- 29 -
3.1. <i>Le dilemme du prisonnier selon R. Axelrod</i>	- 29 -
3.2. <i>La typologie des négociations selon H.E. McKibben</i>	- 30 -
4. VERIFICATION DE LA PREMIERE HYPOTHESE	- 32 -
5. CONCLUSION.....	- 33 -
CHAPITRE 2 : LES NEGOCIATIONS DE 2005 A 2013.....	- 34 -
1. LES EVENEMENTS FAÇONNANT LES NEGOCIATIONS ENTRE 2005 ET 2013	- 34 -
1.1. <i>Un président ultra-conservateur au pouvoir : M. Ahmadinejad</i>	- 34 -
1.2. <i>De l' « UE3+1 » au « P5+1 »</i>	- 35 -
1.3. <i>Les résolutions imposées par le Conseil de Sécurité des Nations Unies</i>	- 35 -
1.4. <i>Élections présidentielles en Iran et aux États-Unis : entre obstination iranienne et nouvelle approche américaine</i>	- 36 -
1.5. <i>Imposition de sanctions unilatérales du Congrès des États-Unis et du Conseil de l'Union Européenne entre 2010 et 2012</i>	- 37 -

1.6.	<i>Hassan Rohani et son ouverture sur l'Occident</i>	- 38 -
2.	LES INTERETS NATIONAUX DE CHAQUE ACTEUR	- 38 -
2.1.	<i>Le groupe de contact – le « P5+1 »</i>	- 38 -
2.2.	<i>La République Islamique d'Iran</i>	- 46 -
3.	APPLICATION DU CADRE THEORIQUE	- 49 -
3.1.	<i>Le dilemme du prisonnier selon R. Axelrod</i>	- 49 -
3.2.	<i>La typologie des négociations de H.E. McKibben</i>	- 52 -
4.	VERIFICATION DE LA DEUXIEME HYPOTHESE	- 53 -
5.	CONCLUSION.....	- 54 -
CHAPITRE 3 : LES NEGOCIATIONS DE 2013 A 2015.....		- 54 -
1.	LES EVENEMENTS FAÇONNANT LES NEGOCIATIONS ENTRE 2013 ET 2015	- 55 -
1.1.	<i>L'Iran prêt à dialoguer avec le « P5+1 » sur un même pied d'égalité</i>	- 55 -
1.2.	<i>Treize rounds de négociations entre février 2014 et avril 2015</i>	- 55 -
1.3.	<i>Négociations à Lausanne en 2015</i>	- 56 -
1.4.	<i>The Joint Comprehensive Plan of Action – 14 juillet 2015</i>	- 57 -
1.5.	<i>L'accord ad hoc avec l'Agence Internationale de l'Énergie Atomique</i>	- 58 -
2.	LES INTERETS NATIONAUX DE CHAQUE ACTEUR	- 58 -
2.1.	<i>Le groupe de contact – le « P5+1 »</i>	- 59 -
2.2.	<i>La République Islamique d'Iran</i>	- 61 -
3.	APPLICATION DU CADRE THEORIQUE	- 64 -
3.1.	<i>Le dilemme du prisonnier selon R. Axelrod</i>	- 64 -
3.2.	<i>La typologie des négociations de H. E. McKibben</i>	- 66 -
4.	VERIFICATION DE LA TROISIEME HYPOTHESE	- 68 -
CONCLUSION		- 69 -
BIBLIOGRAPHIE.....		- 71 -
1.	LIVRES	- 71 -
2.	CHAPITRES D'OUVRAGE COLLECTIF	- 72 -
3.	ARTICLES SCIENTIFIQUES	- 73 -
4.	ARTICLES DE PRESSE.....	- 78 -
5.	DOCUMENTS OFFICIELS	- 80 -
6.	SITES INTERNET	- 81 -

Introduction

Lors de la Guerre Froide, le nucléaire était au centre des rapports internationaux, structurant les relations entre les puissances nucléaires et les autres États. Que l'un choisisse la dissuasion nucléaire ou que l'autre opte pour la logique de la riposte graduée, l'arme nucléaire influe fortement sur de nombreux aspects de l'ordre international. C'est pourquoi il est impossible de concevoir les relations entre l'Occident et le Moyen-Orient sans aborder la question du nucléaire iranien, centrale hier comme aujourd'hui.

Pour répondre à un besoin de sécurité collective toujours plus pressant, le Traité de Non-Prolifération (TNP), engageant les États nucléaires à ne pas aider les États non-nucléaires à acquérir l'arme nucléaire et interdisant les États non-nucléaires de la fabriquer, entre en vigueur en 1970 pour une durée de 25 ans. L'Iran fait partie des 189 États membres signataires du Traité (Boulanger, 2015). De nombreux pays perçoivent le pays du Levant comme un véritable carrefour tant au niveau géographique que politique. Dès lors, les différents intérêts qu'il représente aux yeux de la scène internationale seraient potentiellement menacés par l'acquisition de l'arme nucléaire. En effet, puisque l'Iran possède la deuxième réserve de gaz naturel au monde (Central Intelligence Agency [CIA], 2018), le pays tient le rôle crucial de débouchés commerciaux pour certains et de fournisseur pour d'autres. À cet égard, l'État perse entretient un lien économique fort avec la Russie, puisqu'elle est à l'origine de la construction de l'usine sur le site de Bushehr (Jafarzadeh, 2007), mais aussi avec la Chine (Vairon, 2008) et d'autres puissances émergentes, telles que le Brésil ou la Turquie (Muxagato, 2010). Par ailleurs, la stabilité politique internationale serait compromise si l'Iran parvenait à se munir de l'arme ultime car il est indubitable que ses pays voisins chercheraient à en faire de même (Boulanger, 2015).

Au vu des enjeux économiques, sécuritaires et idéologiques potentiellement menacés par l'acquisition iranienne de l'arme nucléaire, il n'est pas étonnant que la révélation d'Alireza Jafarzadeh en 2002 de la présence illégale d'usines à Natanz et à Arak servant le programme nucléaire iranien attire les regards de la scène internationale. Cette révélation met à mal les principes de la sécurité collective. Suite à cette révélation, la crise du nucléaire iranien se déroule sur une période de douze années de négociations (2003 – 2015), tantôt infécondes, tantôt fructueuses, qui sont l'objet de ce travail.

Avant d'exposer la démarche qui structurera l'ensemble de ce travail, il est pertinent d'établir un bref récapitulatif des événements-clefs reprenant le développement du programme nucléaire iranien du début des années 1960 jusqu'en 2002.

1. Rappel historique du programme nucléaire iranien

Par la position géographique et politique particulière qu'occupe l'Iran, l'acquisition de l'arme nucléaire a toujours représenté un intérêt flagrant pour ses différents leaders. Successivement, chacun a essayé de modifier l'agenda nucléaire afin de l'ajuster à sa vision du monde et à la place que l'Iran devrait occuper sur la scène internationale. La situation économique et sociale iranienne, particulièrement instable durant ces décennies, combinée au contexte international instable, influencent également l'agenda nucléaire. La crise de l'énergie (1973 – 1974), la guerre opposant l'Iran à l'Irak (1980 – 1988) ainsi que la révolution iranienne (1979) sont autant d'éléments qui rythment la réalisation – tantôt lente, tantôt rapide – du nucléaire iranien. L'historique du programme nucléaire met en scène les différents États qui ont contribué à l'avancement des projets nucléaires ou qui, au contraire, ont tenté de l'empêcher.

Bien qu'ils déploieront leur initiative dans les décennies suivantes, les États-Unis lancent l'Iran sur la piste du nucléaire à travers le programme « Atoms For Peace » dans les années 1960. À compter de ce moment-là, le désir du dernier Shah d'Iran, Mohammad-Reza Pahlavi, de devenir une puissance nucléaire ne cesse de croître. Durant la première moitié des années 1970, l'Iran assoit sa position sur la scène internationale notamment grâce à la première crise de l'énergie (1973-1974), rendant son économie davantage prospère (Djalili & Kellner, 2017). À cette période, les accords de coopération avec les États nucléaires se multiplient. En effet, la France entretient des liens serrés avec l'Iran sur plusieurs niveaux grâce au prêt iranien au Commissariat de l'Énergie Atomique (CEA) permettant la construction d'une installation d'enrichissement d'uranium localisée en France, ou grâce à la demande iranienne d'une étude française sur son uranium. En outre, le Shah fonde l'Organisation de l'Énergie Atomique d'Iran (OEAI) en 1974, annonçant une ambition nucléaire s'étalant sur vingt ans (Jafarzadeh, 2007). Par ailleurs, la mise en place de la doctrine Nixon, dite aussi « la doctrine des deux piliers » selon laquelle les puissances émergentes doivent assurer leur sécurité immédiate seules, est un incitant à la réalisation autonome du nucléaire iranien. De surcroît, l'inflation causée par la

chute du dollar couplée à l'élection du Président démocrate Jimmy Carter placent l'Iran dans une position délicate dès le début de la seconde moitié des années 1970 (Djalili & Kellner, 2017). Malgré ces difficultés, le programme nucléaire n'en est que peu ralenti : un accord de coopération est conclu avec l'Allemagne en 1979 permettant la construction de deux sites nucléaires à Bushehr et un accord permettant l'échange de technologie est signé avec les États-Unis en 1977 (Jafarzadeh, 2007).

La révolution iranienne prend fin avec l'accession au pouvoir de Ruhollah Khomeiny en 1979, proclamant cette même année la République Islamique d'Iran (Djalili & Kellner, 2017). À la différence de son prédécesseur, Khomeiny s'oppose à toute influence occidentale. Dès lors, la coopération avec la France et l'Allemagne est arrêtée (Jafarzadeh, 2007). Néanmoins, les projets ambitieux du nouveau Président quant au développement du programme nucléaire seront perturbés par le début de la guerre dans laquelle s'engage l'Iran face à l'Irak. L'Iran parvient à tenir tête à son voisin et place un nouvel espoir dans son programme nucléaire : celui de la victoire grâce aux armes non-conventionnelles (Djalili & Kellner, 2017). Étant donné le soutien américain aux Irakiens, le pays du Levant se met à la recherche d'autres alliés. Ainsi, la Chine signe en 1985 un accord de coopération avec l'Iran promettant notamment de lui fournir un réacteur de recherche. Les accords de coopération successivement passés avec la Corée du Nord, la Russie et l'Argentine, éléments marquant l'année 1987, sont la preuve que ces pays élisent l'Iran comme pays le plus à même de servir leurs intérêts (Jafarzadeh, 2007).

L'arrivée au pouvoir par l'Ayatollah Ali Khamenei en tant que Guide Suprême et son Président Ali Akbar Hashemi Rafsandjani marque le passage à la dernière décennie du premier millénaire. À la tête d'un pays économiquement affaibli à cause de la guerre face à l'Irak, Rafsandjani base son programme politique sur une relance de l'économie grâce à la privatisation. Même si cette politique fut menée tout au long des deux mandats présidentiels, le redressement de l'économie est pénible (Djalili & Kellner, 2017). Cette relance difficile s'explique notamment par les sanctions économiques américaines imposées suite à la prise d'otages à l'ambassade américaine de Téhéran (Coville, Mohajer & Vahabi, 2017) mais aussi par l'allocation toujours plus importante de fonds dédiés à l'acquisition de l'arme ultime. Dans cette quête, l'Iran ne peut compter que sur ses partenaires les plus fidèles, à savoir la Russie et la Chine. En effet, les accords de coopération précédemment conclus avec l'Argentine et l'Allemagne sont enterrés, à la demande de Washington (Jafarzadeh, 2007). Ainsi, la Chine

semble le partenaire idéal pour construire quatre centrales nucléaires. La Russie, quant à elle, se porte volontaire pour reprendre le projet de construction de la centrale nucléaire à Bushehr, ce qui va à l'encontre de la politique de double endiguement¹ mise en place par le Président Bill Clinton. En outre, l'Iran retrouve sa place stratégique entre les grandes puissances du monde grâce à l'effondrement de l'Union Soviétique et à sa neutralité affichée lors de l'invasion irakienne au Koweït (Djalili & Kellner, 2017).

Le Président Mohammad Khatami (1997 – 2005) met en place une double méthode, attirant l'attention de la scène internationale sur le site de Bushehr alors que d'autres sites d'enrichissement d'uranium sont construits ailleurs sur le sol iranien. De cette façon, le développement du programme nucléaire iranien n'est que peu affecté par d'éventuelles frappes militaires. Jusqu'en 2002, l'agenda nucléaire se poursuit sans rencontrer de difficultés majeures. Cette particularité explique aussi pourquoi les révélations en 2002 furent une surprise de taille pour l'Agence Internationale de l'Énergie Atomique (AIEA) et la scène internationale (Jafarzadeh, 2007).

2. Exposé de la démarche

Les révélations de 2002 d'une installation d'enrichissement par centrifugation à Natanz et d'une usine de production d'eau lourde à Arak alertent les grands acteurs de la scène internationale quant à l'ambition grandissante de Téhéran de se munir d'installations technologiquement capables de produire de l'uranium enrichi et du plutonium, les deux matières fissibles indispensables à la création de l'arme nucléaire (Jafarzadeh, 2007). La scène internationale réagit promptement face à l'ambition iranienne, donnant lieu à la crise du nucléaire en Iran. Cette crise est composée de trois phases bien distinctes qui correspondent aux trois chapitres de ce mémoire.

L'initiative de la Grande-Bretagne, de l'Allemagne et de la France (appelés l'« E3 ») inaugurent la première phase des négociations de 2003 à 2005. Les discussions de l'« E3 » contre la prolifération nucléaire sont fructueuses et mènent à la signature de deux accords. Ces

¹ Imposée depuis 1993 par les Etats-Unis (Djalili & Kellner, 2012), des forces terrestres et aériennes sont placées en Arabie Saoudite « afin de surveiller simultanément l'Iran et l'Irak » (Mearsheimer & Walt, 2017, p. 26).

trois pays sont rapidement rejoints en 2004 par Javier Solana, Haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union Européenne. La Déclaration de Téhéran est conclue le 21 octobre 2003 et l'Accord de Paris est signé le 15 novembre 2004. Malgré un poids plus important sur la scène internationale grâce à l'adhésion de l'Union Européenne et les différents accords conclus, le climat se refroidit à la fin de cette période (Sauer, 2007).

L'entrée en scène des États-Unis, de la Russie et de la Chine donne plus de poids au groupe de contact, appelé alors le « P5+1 ». Cependant, la balance des négociations ne penchera en faveur d'aucune des deux parties puisque les négociateurs occidentaux se heurtent à l'entêtement du Président Mahmoud Ahmadinejad, nouvellement élu par le peuple iranien. Une période stérile de tout accord commence, s'étalant de 2005 à 2013. En poursuivant ses avancées technologiques afin d'acquérir la bombe atomique, l'État perse se voit imposer de trois régimes de sanctions économiques internationales (Viaud, 2017).

Souffrant de l'isolement économique et politique causé par les restrictions autonomes, le pays, désormais dirigé par Hassan Rohani, retourne à la table des négociations. Après 20 mois de dialogue entre le « P5+1 » et Téhéran, l'Accord de Vienne (*The Joint Comprehensive Plan of Action*) est conclu le 14 juillet 2015 et entre en vigueur le 16 janvier 2016 (Fabius, 2016).

2.1. La question de recherche et les hypothèses

À la suite de cette explication des différentes phases de négociations en dents de scie qui structurent la crise du nucléaire en Iran pendant douze ans, ce mémoire se questionne quant aux motivations des États à s'impliquer dans un dialogue tantôt fécond et tantôt infructueux. Il s'agira donc de déterminer « Quels sont les intérêts nationaux influençant les stratégies de négociations entre le groupe de contact et l'Iran dans la crise du nucléaire iranien entre 2003 et 2015 ? ».

À cette question, ce mémoire s'appuie sur la notion d'intérêt national, développée ci-après, pour supposer que le succès diplomatique de l'initiative de l'« E3 » lors de la première phase de négociations repose sur la recherche de la satisfaction de l'intérêt national de la diplomatie française de se distancer des États-Unis.

Ce travail pose l'hypothèse selon laquelle la stérilité de la deuxième phase de négociations entre 2005 et 2013 est la conséquence d'un comportement stratégique de confrontation, résultat d'une prise en compte des intérêts étatiques – et non des intérêts communs – par le groupe de contact et par l'Iran.

Ce mémoire ébauche une réponse quant au changement de comportement stratégique lors de la troisième période de négociations entre 2013 et 2015 qui est le résultat d'un changement d'intérêt national iranien, conséquence de l'élection du candidat modéré Hassan Rohani.

2.2. Le cadre théorique

Afin d'apporter une réponse quant à l'issue des différentes phases de négociation de la crise du nucléaire iranien, la théorie réaliste des relations internationales semble être une base solide en ce qu'elle place l'état et leurs intérêts au centre de son analyse. À cela s'ajoute le dilemme du prisonnier, posant un regard analytique sur le comportement stratégique de chaque État. La combinaison de la théorie réaliste et de la théorie des jeux permet de comprendre que l'État opte rationnellement pour un comportement stratégique afin de satisfaire son objectif premier, à savoir assurer sa sécurité. Par ailleurs, le dilemme du prisonnier met en exergue la catégorie de comportement stratégique – coopération ou compétition – jouée par l'État que la typologie des négociations de H.E. McKibben interprète en termes de stratégies négociations, éléments de réponse à la question de ce mémoire.

2.2.1. La théorie réaliste

La publication du livre *Politics Among Nations : The Struggle for Power And Peace* par H. Morgenthau (1948) pose les principes de base du réalisme classique. Apparu dans le contexte post seconde guerre mondiale, ce dernier place la notion de pouvoir au centre de l'analyse des relations internationales. Le but de chaque action posée par un État est l'acquisition ou l'accroissement de pouvoir. Cette politique de puissance est ancrée dans la nature humaine (Buzan, 1996).

Bien que d'autres auteurs – comme Aron Raymond – ont nuancé le réalisme classique, les critiques opposées à cette théorie sont nombreuses. En effet, les partisans d'approches comportementales lui reprochent l'absence de scientificité et d'autres considèrent qu'omettre

le rôle central des acteurs non-étatiques - tels que les organisations internationales - et du facteur économique est une erreur (Battistella, Cornut & Baranets, 2019).

Par conséquent, Kenneth Waltz propose dans son ouvrage *Theory of International Politics* (1979) une nouvelle approche réaliste, rapidement qualifiée de néoréaliste ou de réalisme structurel. Ainsi, le néoréalisme envisage les États comme des acteurs centraux, qui sont des unités “whose aims and efforts are directed not toward creating an order but rather toward fulfilling their own internally defined interests by whatever means they can muster” (Waltz, 1979, p. 90). Dans le cadre de ce mémoire, un premier atout de l’approche néoréaliste est celui de placer l’État et la satisfaction de ses intérêts au centre de son analyse, et non le pouvoir comme chez Morgenthau. C’est précisément autour de cette notion que chaque chapitre sera développé. En effet, même si les membres du groupe de contact agissent au nom d’intérêts communs – la non-prolifération de l’arme nucléaire et la lutte contre le terrorisme –, leur participation aux négociations répond avant tout au désir de voir leurs intérêts nationaux satisfaits. Un deuxième apport significatif du néoréalisme réside dans le fait qu’il envisage les relations interétatiques dans leur ensemble, privilégiant ainsi une analyse systémique. En effet, elle analyse séparément chaque relation liant les éléments constituant un ensemble avant de combiner chaque relation avec les autres facteurs de cet ensemble. Ainsi, il est possible de créer un tissu de variables interconnectées permettant de comprendre les relations d’un point de vue systémique (Waltz, 1979). Dans le cadre de ce mémoire, il sera nécessaire de saisir les interactions entre les États d’un point de vue global pour comprendre le choix stratégique fait par un État.

Cependant, même si Waltz prône une approche systémique, il admet qu’une théorie au niveau de l’unité (a unit level theory) est essentielle pour comprendre les événements dans leur entièreté (Buzan, 1996). D’ailleurs, il établit une influence forte entre le système (niveau agrégé) et l’unité (niveau atomisé) puisqu’il déclare que “In international politics the appropriate concerns of systems theory are [...] to show how the structure of the system affects the interacting units and how they in turn affect the structure” (Waltz, 1979, p. 40). Dès lors, l’approche réaliste, qui n’envisage que le tissu de relations entre les États, doit être complétée par une analyse qui s’intéresse isolément à chaque État et à leurs intérêts nationaux (Buzan, 1996).

2.2.2. La théorie stratégique

Les apports potentiels de la théorie stratégique à l'analyse de la crise du nucléaire iranien sont notables. En premier lieu, l'ouvrage de Schelling, auteur central dans l'élaboration de la théorie stratégique, se concentre sur chaque participant aux négociations dans son individualité. En cela, l'approche stratégique répond au besoin de complémentarité d'une « unit level theory » à la théorie réaliste. En deuxième lieu, l'auteur considère toute situation de conflit comme une négociation entre des partenaires qui se méfient ou qui sont en désaccord l'un avec l'autre, “[...] assumes common interest between the adversaries ; it assumes a “rational” value-maximizing mode of behavior ; and it focuses on the fact that each participant’s “best” choice of action depends on what he expects the other to do” (Schelling, 1980, p. 15), amenant ainsi des concepts clefs – tels que la rationalité du comportement des acteurs, les intérêts communs, etc – qui structurent l'entièreté de l'analyse de chaque période de crise du nucléaire iranien entre 2003 et 2015.

Dans son ouvrage *The Strategy of Conflict* (1980), Schelling expose sa réflexion selon laquelle les négociations ne sont pas des jeux à somme nulle (zero-sum game), mais plutôt des jeux à sommes variables puisqu'un joueur peut bénéficier d'un avantage au début de la négociation avant que les choses ne changent en faveur de l'adversaire (Dixit, 2006). Pour Schelling, les jeux à sommes variables sont les jeux les plus aptes à illustrer correctement interactions entre les États négociateurs. Dès lors, l'influence forte entre l'approche stratégique et la théorie des jeux se doit d'être explicitée, dans un souci de compréhension approfondie.

2.2.3. La théorie des jeux

Apparue avec von Neumann, Morgenstern et Nash, la théorie des jeux se repose sur plusieurs scénarios de jeux² capables d'expliquer le comportement stratégique des acteurs. La théorie stratégique expliquée par Schelling nous rappelle que seuls les jeux à somme non nulle sont pertinents pour comprendre les négociations de la crise du nucléaire iranien. Parmi les différents jeux, le dilemme du prisonnier est le jeu à somme non nulle le plus apte à apporter des réponses à la question de recherche puisqu'il dégage deux types de comportements stratégiques : « la négociation comme étant (ou ayant été) à dominante concertative (coopérative, « intégrative ») ou conflictuelle (ou « distributive ») » (Dupont, 2006, p. 60). À

² Comme le dilemme du défi, ou « the stag hunt ».

chaque phase des négociations, les membres du groupe de contact ou l'Iran adopte un comportement stratégique influencé par la prise en considération des intérêts nationaux ou des intérêts communs. Le fait que les phases de négociations de la crise du nucléaire iranien varie autant s'explique en partie par les changements de comportements stratégiques, conséquences de changements de prise en compte d'intérêts nationaux.

A. Le dilemme du prisonnier selon A.Rapoport

Dans un souci de bonne compréhension, le dilemme du prisonnier sera développé grâce aux années de peines d'emprisonnement³, comme exposé par Christophe Dupont (2006) et de nombreux autres. L'exemple peut être expliqué comme suit : deux personnes ont enfreint la loi et doivent être jugées. Pour ce faire, leurs témoignages sont nécessaires. Le juge expose les choix s'offrant aux deux criminels qui ne peuvent pas communiquer entre eux. Chacun a deux options : avouer ou ne rien dire. Si l'un d'eux dénonce le duo, celui qui a avoué sera exempté de toute peine. Quant au deuxième, il se verra accorder une peine maximale pour avoir menti (0 an de prison ; 10 ans de prison, et vice-versa). Si aucun des deux partenaires ne parle, ils écoperont d'une peine minime (1 an de prison ; 1 an de prison). Si chacun avoue ses propres fautes, les conséquences pour chacun seront atténuées grâce à l'aveu (5 ans de prison ; 5 ans de prison). Les choix qui s'offrent aux deux malfaiteurs peuvent se résumer sous la forme d'un tableau comme suit :

		Malfaiteur A	
Malfaiteur B		Avouer	Ne rien dire
	Avouer	(5 ; 5)	(A = 0 ; B = 10)
	Ne rien dire	(A = 10 ; B = 0)	(1 ; 1)

Sur base de ce tableau, Rapoport (1965) établit l'ordre de préférences de chaque joueur comme suit : (0 ; 10) > (5 ; 5) > (1 ; 1) > (10 ; 0). Le comportement des acteurs servant au mieux les *intérêts communs* est celui de la coopération mutuelle (1 ; 1). Ils écoperaient tous les deux d'une peine de prison, mais celle-ci ne durerait pas longtemps. Cependant, l'expérience démontre que la logique rationnelle appliquée par chaque acteur est celle satisfaisant au mieux les intérêts personnels. Selon l'ordre des préférences de chaque joueur, l'option de passer aux aveux afin d'éviter la prison est en première position. Cette option s'associe à un comportement

³ Les valeurs ont été attribuées arbitrairement par l'auteur dans un souci de meilleure compréhension.

stratégique de compétition. Ainsi, Anatol Rapoport parvient à la conclusion qu'une fois face au dilemme, les deux prisonniers choisissent rationnellement de ne pas coopérer afin d'éviter l'option la moins pire.

B. Le dilemme du prisonnier selon R. Axelrod

Bien que le schéma analytique est utile dans l'analyse des phases de négociation de la crise du nucléaire iranien, certaines limites de cette version du dilemme du prisonnier sont à relever. En effet, il part du postulat selon lequel les deux joueurs n'échangent aucune information et que le jeu ne se joue qu'une seule fois. Or, l'objet de ce mémoire porte sur des négociations qui ont duré douze ans. Il est indubitable que les négociateurs ont échangé des informations entre eux, relatives aux comportements stratégiques à adopter, aux émotions altérant la rationalité des acteurs, etc. De plus, les opportunités de représailles se sont présentées plus d'une fois aux négociateurs autour de la table (Dupont, 2006).

Dès lors, la version du dilemme du prisonnier adaptée au contexte des négociations internationales par Robert Axelrod (1984) dans son ouvrage *The Evolution of Cooperation*, est l'objet d'attention de ce mémoire. L'auteur tire la conclusion selon laquelle les acteurs opteraient pour une stratégie coopérative lorsque le dilemme du prisonnier viendrait à être joué sur plusieurs tours. Ce changement de stratégie s'explique par la menace de représailles éventuelles de l'autre joueur et par la possibilité d'entretenir une relation continue (Axelrod, 1984). Les deux joueurs feraient donc prévaloir les *intérêts communs* au détriment de leurs intérêts personnels. Ainsi, la rationalité de groupe est privilégiée à la rationalité individuelle (Axelrod, 1980). Ce comportement coopératif est à l'opposé du comportement compétitif adopté par les acteurs rationnels dans le cadre du dilemme du prisonnier à un seul tour.

2.2.4. La typologie des négociations selon H.E. McKibben

Plaçant au centre de sa typologie des négociations des stratégies dont les deux extrêmes sont la coopération et la confrontation, la théorie de McKibben offre un support idéal au dilemme du prisonnier. En effet, la coopération et la confrontation sont deux stratégies de négociations qui sont centrales à la fois à travers le dilemme du prisonnier et dans l'ouvrage de McKibben. Cette similitude permet de faire répondre la typologie au jeu à somme non-nulle lors de l'analyse de chaque période de négociations. Cette réponse est essentielle dans le cadre de ce mémoire parce qu'elle permettra d'identifier clairement les différentes stratégies

interétatiques que chaque partie aux négociations décide de jouer, qui constituent la réponse à la question de recherche.

L'ouvrage de McKibben (2015) présente deux catégories de stratégies constituées d'un continuum ayant pour extrémités la coopération et la confrontation, les deux options stratégiques proposées dans le dilemme du prisonnier. Les catégories de stratégies adoptées lors d'une négociation sont classées en fonction du respect – ou de l'irrespect – des règles du jeu de la négociation. L'auteur définit les règles du jeu de la négociation comme "the factors that "structure" the bargaining interaction [which are] the set of issues on the bargaining agenda or the no-agreement alternative – the outcome that will occur if an agreement is not reached in the negotiation" (McKibben, 2015, p. 3-4). Les règles du jeu dictées par McKibben sont tacites entre les acteurs, « [they] are not necessarily "rules" in the way we think about them in the everyday sense of the term, they "structure" the couple's bargaining interaction in important ways. They therefore serve as key "contextual rules" that govern their bargaining interaction » (McKibben, 2015, p. 4). Si un des joueurs dévalorise l'option préférée par son adversaire, il gagnera en influence et fera peser la balance des négociations en sa faveur. Un joueur peut aussi lier une option avec un gain potentiel extérieur à la négociation, pour inciter son adversaire à choisir une voie plutôt que l'autre. Ces deux éléments constituant les règles du jeu sont les seuls à pouvoir créer un nouveau contexte de négociation dans lequel un échange de concessions pourrait être efficace.

La première catégorie de stratégie est celle qui respecte les règles du jeu (rule-compliant strategies). Un joueur joue une stratégie qui respecte les règles du jeu quand il choisit une option qui se trouve parmi les options stratégiques posées sur la table des négociations. Tout en respectant les règles du jeu, une stratégie peut être très coopérative (highly cooperative), un peu coopérative (somewhat cooperative) ou atteindre un degré variable de confrontation. La deuxième catégorie est celle qui change les règles du jeu de la négociation (rule-changing strategies). Un joueur joue une stratégie qui ne respecte pas les règles du jeu quand "[he] is bringing a new issue into the discussions, creating a new context within which an exchange of concessions could take place" (McKibben, 2015, p. 5) ou quand il empire l'option non-accord pour forcer son adversaire à prendre position. Une stratégie appartenant à cette seconde catégorie peut à son tour se positionner à un certain endroit sur l'échelle ayant comme extrêmes la coopération et la confrontation.

Les stratégies respectant les règles du jeu étant accompagnées d'un continuum assez variable, l'auteur distingue quatre stratégies associées à un degré de coopération. Dans le premier cas, la stratégie adoptée par l'État peut être très coopérative. Le comportement empirique observable est par exemple celui de l'offre de concessions sans contrepartie attendue. Dans ce cas-ci, l'État concède sur au moins une requête majeure imposée par l'État adverse, et ce, sans attendre aucun bénéfice en retour. Ce genre de comportement est assez rare dans les négociations. La deuxième stratégie est celle qualifiée de « quelque peu coopérative » (somewhat cooperative) : une concession de la part d'un des deux États négociateurs est accordée, sous des conditions très précises. Faites sur des sujets secondaires, les concessions de l'État cédant prouvent sa mauvaise volonté à accéder aux réelles requêtes de l'état adverse. Cette stratégie est plus fréquente que la première expliquée ci-dessus dans les processus de négociations. La troisième catégorie se rapproche de l'autre extrême du continuum. Les stratégies « quelque peu conflictuelles » (somewhat confrontational) sont menées par des États qui n'offrent aucune concession mais qui n'en réclament pas non plus explicitement. Un État qui promet de faire une concession et qui ne respecte pas ses engagements applique une stratégie quelque peu conflictuelle selon McKibben. La dernière stratégie se situe à l'extrême du continuum, où la confrontation est la plus forte. Un des deux États est uniquement intéressé par les concessions que l'adversaire peut faire. Il envisage de satisfaire ses intérêts étatiques grâce à cette tactique.

Le continuum composant les stratégies de négociation changeant les règles du jeu de la négociation se décompose en seulement trois catégories par l'auteur.

La menace ou l'emploi de sanctions d'un État envers un autre est considérée comme un comportement empirique observable adopté par l'État optant pour une stratégie uniquement basée sur la confrontation. Cette stratégie de haute confrontation permet d'amener un des concepts clefs de ce mémoire : la meilleure alternative possible lors de la négociation, provenant de l'anglais « Best Alternative To a Negotiated Agreement (BATNA) ». Pour reprendre l'exemple de la menace de sanctions, la meilleure alternative (BATNA) pour l'État récalcitrant n'est désormais plus celle du refus catégorique de la négociation puisqu'il subira les effets négatifs des sanctions imposées. Le statut quo adopté par l'État adverse, qui refuse d'accéder aux requêtes du premier État, devient une alternative plus coûteuse que celle de

revenir à la table des négociations. La deuxième stratégie de négociation tente de changer les questions en jeu grâce au « linkage ». Cette stratégie peut être utilisée autant pour atteindre la coopération que la confrontation. Dans une perspective de coopération, un État lie la question en jeu au sujet sur lequel il est prêt à faire des concessions. Dans l'optique d'une confrontation, l'État amène une autre question sur la table des négociations et menace l'État adverse sur ce sujet (à travers des menaces d'usage de la force, d'usage de sanctions, etc). La dernière stratégie rejoint le pôle de la coopération puisqu'elle consiste à offrir des paiements annexes à l'État adverse afin qu'il revoie ses positions dans l'optique d'atteindre la conclusion de compromis.

Pour résumer, les stratégies de négociations dans cadre de la crise du nucléaire iranien sont envisagées comme un tissu relationnel interétatique, vision prônée par l'approche systémique néoréaliste. À cette conception s'ajoute une perception stratégique qui appréhende les stratégies de négociations comme un jeu à somme non-nulle où le comportement stratégique de chacun est guidé par la valorisation des intérêts nationaux ou des intérêts communs. La typologie des négociations de McKibben traduit le comportement stratégique étatique en termes de stratégies de négociations.

3. Définitions des principaux concepts

3.1. Les rapports de force au sein du système international

Lors de chaque période de négociations, l'implication d'un État dans le jeu diplomatique répond au désir de voir soit les intérêts communs satisfaits, soit ses intérêts nationaux. Ce choix est fortement influencé par les relations qu'entretient ledit État avec les autres puissances autour de la table de négociations et par sa position au sein du système international. Puisque les rapports de force entre les puissances étatiques seront expliqués tout au long de ce mémoire, il est utile de préciser la vision néoréaliste du système international. Waltz envisage celui-ci selon trois principes fondateurs.

Le premier principe s'appuie sur la vision de Morgenthau selon laquelle le système international est anarchique puisqu'aucune instance n'a le rôle d'ordonner la multiplicité d'États (Battistella, Cornut & Baranets, 2019). Mais, au contraire du père fondateur du réalisme classique, l'État, une unité fonctionnellement indifférenciée des autres (Cartonnet, 2011), se doit d'aider les autres États afin que sa propre sécurité soit garantie et qu'il puisse prospérer. Ainsi, l'état d'anarchie est la raison principale qui pousse l'État à se comporter de façon à

conserver l'équilibre des puissances (Battistella, Cornut & Baranets, 2019). Le deuxième principe - fonctionnel - (Cartonnet, 2011) découle du premier principe ordonnateur puisque chaque État cherche avant tout à assurer sa propre sécurité « en maintenant leur intégrité territoriale et leur ordre politique interne » (Battistella, Cornut & Baranets, 2019, p. 25), du fait de l'état d'anarchie. Pour cela, les États ne bénéficient pas d'une aide extérieure quelconque étant donné que le néoréalisme prône une politique de « self-help ». Pour assurer cette sécurité, le troisième principe – le principe de distribution – affirme que les ressources dont disposent chaque État sont inégalement distribuées. Dès lors, même si tous les États ont la même fonction – celle d'assurer leur sécurité –, chaque État a des ressources différentes, qui lui permettront d'assurer plus ou moins facilement sa sécurité (Waltz, 1979). Ces différences ne sont pas visibles « in the character and function of units, but only through distinctions made among them according to their capabilities” (Waltz, 1979, p. 98).

Cette vision du système international permet de concevoir les négociations sur la crise du nucléaire en Iran comme des interactions entre une multiplicité d'États appartenant à un système (principe d'ordonnancement), poussés à coopérer dans le but de satisfaire un intérêt national, leur besoin de survie (principe fonctionnel), mais possédant des moyens inégaux (principe de distribution de puissances) ce qui entraîne une succession d'alliances au sein d'un système en équilibre permanent.

3.2. L'intérêt national comme facteur de cohésion du groupe de contact

À travers les trois chapitres de ce mémoire, l'analyse systémique néoréaliste transparaît dans la perception des membres du groupe de contact comme un seul et même acteur qui négocie face à la République Islamique. L'intérêt national, commun aux trois – puis cinq – membres du groupe de contact, justifie la conception des États membres comme un acteur unique optant pour un comportement stratégique spécifique.

La notion d'intérêt national est l'une des plus controversées dans les théories des relations internationales. En faisant référence à Morgenthau, Raymond Aron la définit en fonction de « la pluralité des objectifs qu'une unité politique peut viser, la dualité essentielle de la puissance vers l'extérieur et du bien commun vers l'intérieur » (Battistella, Cornut & Baranets, 2019, p. 134). Le caractère variable de cette multitude de facteurs explique la difficulté à convenir unanimement d'une définition de la notion d'intérêt national. L'approche néoréaliste envisage

cette dernière comme identique pour chaque État. En effet, « l'intérêt national égoïste défini en termes de puissance » (Battistella, Cornut & Baranets, 2019, p.127-128) de chaque État est d'assurer sa sécurité à travers une reconfiguration des rapports de force pour atteindre l'équilibre des puissances. Cet objectif à satisfaire prioritairement dans un système international anarchique permet de percevoir les membres du groupe de contact – successivement l'« UE3+1 » et le « P5+1 » - comme un ensemble d'acteurs (Battistella, Cornut & Baranets, 2019), posant une action diplomatique commune animée par un même impératif.

En outre, les États occidentaux peuvent être envisagés comme un groupe cohésif dans le choix qu'ils font d'opter pour la solution diplomatique afin de préserver leur intérêt national de sécurité. En effet, ils perçoivent le développement du programme nucléaire iranien comme une menace nuisant à la sécurité étatique et, de surcroît, sont conscients de leur vulnérabilité variable face à la prolifération nucléaire (David, 2013). Ainsi, ils s'impliquent dans un jeu d'alliances en appliquant une stratégie de résolution de conflits, qui permet de « prévenir les causes et juguler l'éclatement de conflits armés » (David, 2013, p. 35). Désormais, le recours à la force n'est plus immédiat et la diplomatie, considérée comme « un outil de promotion de l'intérêt national en temps de paix » (Battistella, Cornut & Baranets, 2019, p. 425), semble être la voie privilégiée par les pays occidentaux, comme en témoigne les douze années de négociations sur le dossier nucléaire en Iran.

La notion d'intérêt national selon l'approche néoréaliste démontre la pertinence de considérer la multiplicité d'acteurs occidentaux comme un seul et même groupe agissant selon un comportement stratégique pour satisfaire un objectif commun : l'objectif d'assurer sa propre survie dans un ordre anarchique. La notion d'identité nationale aurait également pu être pertinente pour justifier l'homogénéité du groupe de contact mais l'approche systémique néoréaliste ne prend pas en considération l'identité nationale qui différencie les États entre eux. En effet, Morgenthau la définit comme « largement rattachée à l'État. [L'identité] est perçue comme une donnée fixe, naturelle, unitaire, spécifique et statique » (Macleod, Masson & Morin, 2004, p. 13). Il ne distingue pas l'État de la société, cette dernière étant centrale dans la définition de l'identité nationale (Macleod, Masson & Morin, 2004). Dès lors, il n'est pas évident d'envisager les États membres impliqués dans les négociations sur la crise du nucléaire iranien comme un groupe unifié d'acteurs à travers cette notion.

Chapitre 1 : Les négociations de 2003 à 2005

Ce chapitre analyse la première phase des négociations entre le groupe de contact - rassemblant la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni - face à l'Iran. Tout d'abord, il est primordial de comprendre ce qu'il s'est passé durant cette période. La signature de la Déclaration de Téhéran et l'Accord de Paris sont les deux événements majeurs de cette étape. Ensuite, sur base de la distinction opérée par R. Axelrod entre intérêt national et intérêt commun, il est possible d'analyser les comportements stratégiques joués par chaque État. En effet, les acteurs ayant le plus de chance de faire valoir leurs préférences sont ceux dont les intérêts nationaux convergent vers les intérêts pouvant être ceux des autres acteurs, favorisant une stratégie hautement coopérative. L'option de certains se limitera simplement à savoir quel intérêt sera le moins pénible à sacrifier. Enfin, cette étude apportera des précisions quant à la stratégie de négociation commune aux deux parties intéressées grâce à la typologie des négociations de McKibben.

1. Les événements façonnant les négociations entre 2003 et 2005

1.1. Les débuts de l'initiative *ad hoc*

Les révélations d'Alireza Jafarzadeh lors de l'été 2002 laissent à penser que l'Iran outrepassa les droits accordés par le TNP. En tant qu'État signataire du TNP, l'Iran a le droit inaliénable de « développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques » (Agence Internationale de l'Énergie Atomique [AIEA], 1970, p. 3) selon l'article IV du TNP ainsi que le devoir d'afficher une totale transparence envers l'Agence. En ce qui concerne l'ambition nucléaire iranienne, la puissance américaine nourrit plus de doutes que ses voisins européens et accuse publiquement l'État perse de développer un programme nucléaire à des fins militaires plutôt que civiles⁴ (Pouponneau, 2013).

Face à cette menace de voir l'Iran devenir une puissance nucléaire militaire, les grandes puissances tentent de faire pression sur l'Iran à travers une demande formulée à l'occasion du

⁴ Une puissance nucléaire civile produit son énergie nucléaire soit en enrichissant faiblement l'uranium (U235) à hauteur de 3 à 5% dans ses centrifugeuses soit en retraitant l'U235 pour isoler un des composants, le plutonium (Pu239). Une puissance nucléaire militaire acquiert la bombe atomique en enrichissant l'U235 entre 80 et 90% ou en utilisant le Pu239 extrait de l'U235 déjà utilisé (Nicoullaud, 2015).

Sommet du G8 à Évian (France) à l'été 2003. Les huit puissances – dont la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni – ainsi que la Commission Européenne somment l'Iran de signer le Protocole Additionnel du Traité de Non-Prolifération (Pouponneau, 2013) sans changement significatif du comportement de la part du pays perse.

Puisque l'AIEA se doit de « vérifier l'exécution des obligations assumées » (AIEA, 1970, p. 3) par les différents États, elle rassemble son Conseil des Gouverneurs le 19 juin 2003 pour examiner le rapport du Directeur général faisant part des récents changements du cas iranien (Sauer, 2007). La déclaration des Gouverneurs déplore le manquement de la part de l'Iran de ne pas avoir déclaré les deux usines localisées à Natanz et Arak, mais ne juge pas l'Iran comme étant en infraction avec les règles du TNP ou les critères de l'Agence (Nicoullaud, 2008).

En outre, l'été 2003 est marqué par une lettre personnellement envoyée par la France et accompagnée de la signature de l'Allemagne et du Royaume-Uni. Adressée aux dirigeants iraniens, cette lettre contient plusieurs requêtes. Les trois pays demandent à Téhéran de suspendre le programme d'enrichissement de l'uranium, de coopérer sans réserve avec l'Agence et de signer le protocole additionnel. Par cette signature, l'Iran autorise l'AIEA à effectuer des contrôles imprévus, davantage intrusifs et minutieux (Pouponneau, 2013). Ces inspections certifieraient que l'Iran est en accord avec l'objectif premier du Traité de Non-Prolifération, qui, selon l'article III, est celui « d'empêcher que l'énergie nucléaire ne soit détournée de ses utilisations pacifiques vers des armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires » (AIEA, 1970, p. 3). En échange de l'accès à ces multiples requêtes, l'Iran éviterait ainsi la saisine du dossier du nucléaire iranien par le Conseil de Sécurité des Nations Unies (Pouponneau, 2013). Entre les mains de l'instance onusienne, l'Iran aurait à faire face à l'imposition de sanctions économiques internationales⁵ ou encore le lancement d'opérations militaires à son égard (Rohani, 2005).

Le 12 septembre 2003, le Conseil des Gouverneurs adopte une résolution forte par consensus exigeant expressément « que l'Iran remédie à toutes les insuffisances constatées par

⁵ « Les sanctions économiques internationales [...] désignent couramment l'ensemble des mesures de contraintes commerciales et financières décidées par le Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations Unies en vue du maintien ou du rétablissement de la paix et de la sécurité internationales » (Roosens, Rosoux & de Wilde d'Estmael, 2004, p. 375).

l'Agence et coopère pleinement [...] pour faire en sorte qu'elle puisse vérifier le respect de l'accord de garanties par l'Iran, en prenant toutes les mesures nécessaires d'ici la fin d'octobre 2003 » (AIEA, 2003, p. 3). Confrontée cette fois à une date butoir, la République Islamique d'Iran perçoit cette résolution comme « a very carefully contemplated move that was planned behind closed doors to take us to the UN Security Council » (Rohani, 2005, p. 4).

La possibilité de se retrouver durement sanctionné par l'organe de la paix des Nations-Unies, combinée à l'un des objectifs du mandat du Président modéré de l'Iran, Mohammad Khatami, d'améliorer les relations avec l'Occident (Scaini, 2011), sont deux des facteurs incitant le pays du Levant à inviter les représentants des trois puissances qui s'étaient présentées à elle quelque temps plus tôt. Ainsi, l'invitation de la part du pouvoir iranien à Téhéran envoyée à Joshka Fisher, Dominique de Villepin et Jack Straw, respectivement le Ministre des Affaires Étrangères de la République fédérale d'Allemagne, le Ministre des Affaires Étrangères de la République française et le Secrétaire d'État aux Affaires Étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni, concrétise le début de l'initiative trilatérale de coopération de l'« E3 » avec l'Iran (Mazzucelli, 2009).

1.2. Le 21 octobre 2003 - La Déclaration de Téhéran

La République Islamique d'Iran promet de signer le Protocole Additionnel afin de permettre des inspections approfondies et inopinées de la part des experts de l'Agence dans les installations nucléaires sur son sol. En outre, le pays s'engage à révéler l'étendue de ses activités nucléaires pour prouver sa volonté de coopération en toute transparence avec l'AIEA (Mazzucelli, 2009). Enfin, Hassan Rohani – membre du Conseil national de suprême de sécurité – promet de suspendre le programme d'enrichissement de l'uranium (Sauer, 2007) en insistant longuement sur le caractère temporaire de cette suspension (Nicoullaud, 2008). En contrepartie, les membres de l'« E3 » proposent à l'Iran « une coopération à long terme concernant le programme d'électricité nucléaire » (Chagnollaud, 2008, p. 53) et lui reconnaissent le droit inaliénable (Leonard, 2005).

Ainsi, l'Iran soumet un document reprenant l'ensemble de ses activités de son programme nucléaire à l'AIEA pour preuve de sa collaboration complète et entière. Par conséquent, le Conseil des Gouverneurs déclare la République Islamique d'Iran comme étant en conformité

avec les principes régissant le TNP (Sauer, 2007). L'Iran poursuit l'accomplissement de ses promesses en signant le Protocole additionnel en décembre 2003 (Chagnollaud, 2008).

1.2.1. L'entrée de l'Union Européenne dans l'initiative *ad hoc*

À l'hiver 2003, les trois pays à l'origine de l'initiative trilatérale envisagent d'inclure Javier Solana, Haut Représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune (PESC), en tant qu'observateur au groupe de contact. Avec ce statut, les actions de ce dernier ont pour but de tenir informé le Conseil, remplissant une fonction de messenger entre l'« E3 » et les institutions européennes. De cette manière, les canaux de communication diplomatique entre les deux parties – le groupe de contact et l'Iran – restent ouverts (Mazzucelli, 2009).

Ce choix stratégique est compréhensible puisque, fort d'une dimension européenne, le groupe de contact a une position d'autant plus confortable au sein des négociations. Premièrement, « cette cooptation de l'institution européenne permet aux trois gouvernements d'éviter les critiques de la part des autres partenaires européens » (Pouponneau, 2013, p. 61). Effectivement, « les États membres de l'Union Européenne (...) ont le sentiment que l'initiative *ad hoc* des trois ministres des Affaires étrangères (...) utilise l'image, la légitimité et les leviers de l'Union Européenne, (...) au profit du renforcement de la puissance internationale des trois États » (Viaud, 2017, p. 61). Deuxièmement, l'« E3 » a la possibilité de faire peser les atouts de l'Union Européenne dans la balance des négociations afin que l'Iran accède plus facilement à ses requêtes. Troisièmement, une dimension européenne au groupe de contact octroie « une blanc-seing européen » (Viaud, 2017, p. 31) à l'initiative de dialogue. Quatrièmement, cette adhésion est bénéfique pour l'Union Européenne et l'édification de sa stratégie de sécurité puisque, soutenue par « the Big Three » (Sauer, 2007), sa visibilité et son influence en sont accrues (Viaud, 2017).

Ainsi, anciennement appelé « E3 », le groupe de contact prend le nom de « UE 3+1 », « le nouvel acronyme « 1 » désigne le Haut Représentant qui est désormais joint à l'initiative *ad hoc* » (Viaud, 2017, p. 30).

1.3. Le 15 novembre 2003 – L'Accord de Paris

Suite à la déclaration d'intention iranienne de reprendre le programme d'enrichissement de l'uranium et de construire un réacteur à eau lourde (Sauer, 2007), les membres de l'« E3 »

modifient les offres faites à l'Iran lors de la Déclaration de Téhéran (Mazzucelli, 2009). Ainsi, l'Accord de Paris, « more politically binding and more concrete in terms of an institutional framework » (Mazzucelli, 2009, p. 8) contient « des garanties fermes pour une coopération nucléaire, technologique, économique et un engagement ferme sur les questions de sécurité » (Chagnollaude, 2008, p. 53). En outre, l'« E3 » s'engage à soutenir la demande d'adhésion de l'Iran à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) (Pouponneau, 2013). Satisfait, l'Iran accepte de « poursuivre et [...] élargir la suspension de toutes ses activités liées à l'enrichissement » (Chagnollaude, 2008, p. 53). L'apaisement des tensions se concrétise à travers l'Accord de Paris en novembre 2003.

Cet accord diffère de la Déclaration de Téhéran sur deux points. Premièrement, il apporte de nettes précisions sur le terme de « suspension », ayant engendré des dissensions entre les deux parties intéressées. Deuxièmement, il met en place trois groupes de travail ayant pour objectif d'assurer la mise en œuvre effective des promesses faites entre les deux parties (Leonard, 2005). Quelque temps après la signature de cet accord, le processus d'enrichissement de vingt centrifugeuses supplémentaires a été suspendu, démontrant la bonne coopération de l'Iran (LaFranchi, 2004).

2. Les intérêts nationaux de chaque acteur

À première vue, la signature des deux documents est un indicateur d'un comportement stratégique coopératif joué par les deux parties intéressées, à savoir l'« E3 » et l'Iran. Cependant, la théorie amenée par Axelrod montre l'importance des intérêts nationaux et des intérêts communs ainsi que la priorité donnée soit à l'un, soit à l'autre. En accord avec ce cadre théorique, il faut donc s'intéresser aux *intérêts nationaux* de chaque acteur et ceux *communs* aux États afin de déterminer les motivations favorisant l'implication des États dans le processus de négociations.

2.1. Le groupe de contact – l'« UE 3+1 »

2.1.1. L'intérêt commun de l'« UE 3+1 »

L'implication des trois membres à l'initiative de dialogue répond à l'intérêt commun de la conservation de l'équilibre international grâce à la lutte contre la prolifération de l'arme nucléaire. Si la République Islamique d'Iran acquiert l'arme ultime, ses voisins percevraient sans doute cela comme une menace et cela provoquerait une course à l'armement au Moyen-

Orient. La stabilité de la région de la Méditerranée orientale est cruciale pour assurer l'ordre international (Radulescu, 2006).

En tant qu'État signataire du Traité sur la Non-Prolifération et membre permanent du Conseil de Sécurité des Nations-Unies, la France fait de la conservation de l'équilibre international est un objectif prioritaire. En outre, une guerre préventive comme celle orchestrée par les États-Unis en Irak n'est pas souhaitable au vu de la fragilité de la région charnière du Moyen-Orient (Pouponneau, 2013). L'Allemagne, également État signataire du TNP, se fait le défenseur de l'équilibre international puisque Jack Straw souligne encore l'importance de ce devoir à travers son discours en faveur d'une intervention américaine en Irak en 2003, en rappelant la clause numéro quatre de la Constitution : "(it) commits us, as a democratic socialist party, to the defence and security of the British people, and [...] to secure peace, freedom, democracy, economic security and environmental protection for all" (The Guardian, 2003).

2.1.2. Les intérêts nationaux français

A. Se distancer des États-Unis

Le dossier iranien est l'occasion pour la France de se distinguer de la politique d'intervention américaine, ce qui est un premier *intérêt national*. En effet, en 2003, les États-Unis prévoient d'envahir l'Irak, pays appartenant à « l'Axe du Mal », dans le but de renverser le régime de Saddam Hussein sous des prétextes qui s'avèreront ostentatoirement faux. Pour ce faire, les États-Unis insistent sur le besoin de cohésion entre les pays européens à travers la signature de la Lettre des Huit. La France et l'Allemagne font partie des pays n'accordant pas leur soutien à cette intervention américaine (Pouponneau, 2013). Ainsi, le cas iranien est l'occasion « de « faire la leçon » aux autorités américaines à travers la démonstration de l'efficacité d'une diplomatie qui se prétend soucieuse de l'unité de groupe » (Pouponneau, 2013, p. 64). Une raison supplémentaire à ce refus réside en ce que la France entretient une relation économique profitable avec l'Irak, qui serait menacée par la guerre préventive planifiée par l'administration Bush I (Briguet, 2005).

B. Renforcer la puissance de la France et de l'Europe

La prise en charge du cas iranien par la France permet d'accroître la puissance de l'Europe et la sienne, deux de ses *intérêts nationaux*. Jacques Chirac, Président de la République française, perçoit le non-alignement à la politique d'intervention américaine comme l'occasion

d'accroître la puissance de l'Union Européenne sur la scène internationale. Selon la logique française, la puissance la plus à même de contrebalancer l'hégémonisme américain serait l'Union Européenne. Ce non-alignement permettrait la création d'une multipolarité qui renforcerait l'Europe sur le domaine de la défense et de la politique extérieure. L'homme politique qu'est Jacques Chirac, « plein d'ambition pour lui-même et pour son pays » (Briguet, 2005, p. 67), accompagné de son Ministre des Affaires étrangères, Dominique De Villepin, se positionnent comme chef de file de ce mouvement de distanciation vis-à-vis de cette politique interventionniste. Ce poste de leader des pays non-alignés confère à la France une plus grande importance et une meilleure visibilité (Briguet, 2005). Ainsi, le raisonnement selon lequel une Europe plus forte va de pair avec une France plus influente est une des raisons pour lesquelles la France s'implique dans la crise du nucléaire iranien.

2.1.3. Les intérêts nationaux allemands

A. Conserver la relation économique irano-allemande

Joshka Fisher s'implique dans l'initiative française dans l'optique de préserver les intérêts économiques que représente le pays perse depuis de nombreuses années. En effet, dans les années précédant la Révolution iranienne de 1979, la société Kraftwerk Union a partiellement construit les deux centrales nucléaires se trouvant sur le site de Bushehr. Depuis, chacun considère l'autre comme un bon client étant donné que l'Iran exporte pour 410 million d'euros vers l'Allemagne et que cette dernière fait de même pour un montant avoisinant les 4,1 milliards d'euros en 2006 (Jones, 2007).

B. Prouver son soutien à Israël

Par ailleurs, être une entité influente dans le dialogue ayant pour but de stopper le développement de l'arme nucléaire iranienne prouve la propension allemande à protéger Israël et ses intérêts sécuritaires. Ayant contribué à la création de l'État d'Israël en 1948, la relation entre ces deux pays est indéniablement solide. Par le passé, la République fédérale, repentante d'un passé peu glorieux, désirait se montrer solidaire avec les survivants de la Shoah et une coopération militaire (armées et industries d'armements) s'était établie. Entre 2003 et 2005, les deux pays collaborent dans le secteur de la culture, de l'enseignement, de la justice, de l'économie, etc (Wisbauer, 2018). Dans cette optique, la politique extérieure de l'Allemagne conjugue sa « responsabilité héritée du passé » (Wisbauer, 2015, p. 38) - à savoir assurer la sécurité de l'État d'Israël – avec l'évolution du contexte international. Voir l'Iran, ennemi juré

d'Israël, se doter de l'arme nucléaire menacerait les intérêts sécuritaires du territoire israélien du fait d'une course à l'armement (Wisbauer, 2015).

C. Se distancer des États-Unis

L'adhésion allemande au groupe de contact est l'occasion de renforcer son opposition à la politique d'intervention de l'administration Bush, un troisième *intérêt national*. Clairement affichée à travers la réponse défavorable de l'Allemagne à la Lettre des Huit des États-Unis, cette dissension a plusieurs explications. Tout d'abord, le peuple allemand est encore traumatisé de la défaite de la Seconde Guerre Mondiale et fait profil bas, préférant adopter une attitude pacifiste (Briguet, 2005). Ensuite, « Germany committed itself to multilateralism and international law and developed a distinct aversion to the use of military force » (Lehne, 2012, p. 10). Ces valeurs, opposées à la politique américaine, constituent une raison supplémentaire en faveur d'une distanciation par rapport aux États-Unis. Enfin, la fidélité de l'Allemagne à la France n'est plus à établir, en témoigne l'expression de « couple franco-allemand » (Briguet, 2005, p. 25) qui existe depuis de nombreuses années. Ces liens forts se sont transformés en coopération dans les secteurs économiques et politiques. Ces trois raisons expliquent pourquoi l'Allemagne a également choisi de suivre la France dans son initiative de dialogue avec l'Iran (Lehne, 2012).

2.1.4. L'intérêt national britannique

A. Conserver un lien fort avec la puissance hégémonique

L'implication anglaise dans l'initiative de l'« E3 » répond à l'*intérêt national* de conserver un lien fort avec les États-Unis, qui désire avoir un allié sur le sol européen pour garantir son hégémonie. Une des preuves du lien transatlantique fort qui existe entre les deux pays anglophones est le soutien britannique à l'administration Bush lors de l'intervention américaine sur le sol irakien (Briguet, 2005). En 2003, le Royaume-Uni s'avance sur le devant de la scène internationale pour prendre part au dialogue avec l'Iran dans le but de préserver ce lien particulier qu'il entretient avec les États-Unis puisque cela permettra « aux Américains de se tenir informés des évolutions diplomatiques de l'initiative *ad hoc* » (Viaud, 2017, p. 41). Par ailleurs, l'adhésion des Anglais à l'« E3 » permet d'apaiser les tensions divisant les États membres de l'Union Européenne faisant suite à la Lettre des Huit. Cette discordance interétatique nuit également à l'hégémonisme américain, puisque sa relation avec l'Europe s'en trouve détériorée (Mazzucelli, 2009).

2.1.5. L'intérêt national de l'Union-Européenne

A. Appliquer sa stratégie contre les Armes de Destruction Massive (ADM)

L'Union Européenne ne peut ignorer les dangers que représente ces armes pour la paix et la sécurité au niveau international et cherche une réponse multilatérale efficace à cette menace. Cette réponse multilatérale passe par la promotion d'un environnement régional et international stable, une collaboration durable avec des acteurs centraux et la mise en place de « mesures préventives tant politiques que diplomatiques (traités multilatéraux et régimes de contrôle d'exportation) » (Conseil européen, 2003, p. 4). La France, l'Allemagne et le Royaume-Uni étant considérés comme « The Big Three » (Lehne, 2012) des États membres de l'Union Européenne, ils sont les acteurs centraux idéaux pour étendre l'influence de cette stratégie à l'échelle mondiale.

2.2. La République Islamique d'Iran

Les *intérêts nationaux* iraniens de faire progresser son agenda nucléaire sans tenir compte de l'intérêt commun de l' « UE3+1 » sont multiples.

2.2.1. Les intérêts nationaux iraniens

A. Préserver sa sécurité face aux États-Unis, à Israël et aux pétromonarchies

Tout d'abord, posséder l'arme nucléaire permettrait à l'Iran d'assurer sa sécurité territoriale. Durant la Guerre Froide, Israël acquiert les technologies ainsi que l'expertise suffisante pour se procurer l'arme nucléaire, menaçant la sécurité de tous ces opposants (Mazzucelli, 2009). Avec une capacité de réponse équivalente à celle d'Israël, l'Iran ne vivrait plus dans la crainte de la puissance israélienne et s'assurerait du respect de ses frontières par ses quinze voisins (Viaud, 2017). Israël n'est pas le seul adversaire capable de compromettre la sécurité de l'État perse. Grâce à leurs moyens financiers conséquents, les pétromonarchies du Conseil de Coopération du Golfe (CCG) ont une capacité militaire redoutable que l'Iran, malgré les milices et alliés situés en dehors de son territoire, est incapable de concurrencer sans arme nucléaire (Djalili, 2016).

B. Préserver – à défaut d'étendre – l'influence politique et idéologique

Pour satisfaire cet *intérêt national*, l'État perse doit diminuer – à défaut de faire cesser – les effets de la politique de marginalisation américaine qu'il subit sur plusieurs théâtres du Moyen-Orient (Aoun, 2013). En effet, les troupes américaines sont présentes sur le sol irakien en 2003 dans le but de renverser le régime sunnite de Saddam Hussein (Djalili & Therme, 2009) mais également sur le sol afghan dès 2001 suite aux attentats du 11 septembre (Djalili, 2016). La satisfaction de cet intérêt national passe également par la rencontre de nouveaux alliés et la préservation des liens existants avec d'autres puissances moyen-orientales. À cette fin, l'Iran s'appuie sur le pouvoir irakien, désormais à majorité chiite (Djalili, 2016). De surcroît, l'Iran s'implique dans le dossier syrien, en envoyant des milices iraniennes pour prêter main forte au régime de Bachar el-Assad qui étouffe les révoltes des mouvements sunnites opposés à « ce pouvoir particulièrement violent » (Djalili, 2019, p. 168). En outre, l'Iran ne peut ignorer le Hezbollah, une force politique chiite créée suite à l'invasion israélienne du Liban en 1982 (Hourcade, 2016) particulièrement présente au Sud Liban (de Montesquiou, 2008), pour s'attirer les grâces d'une partie de la population chiite libanaise. Cette entente est d'autant plus bénéfique qu'elle consolide l'opposition face à Israël, un double avantage qui se reflète dans l'implication iranienne sur le dossier libanais. Enfin, si l'Iran se dit l'ennemi d'Israël, il affiche son soutien clair au Hamas à Gaza « en fournissant armes et munitions à des organisations sunnites palestiniennes » (Djalili, 2016, p. 47). Ce jeu d'alliances forme un axe Téhéran-Bagdad-Damas-Hezbollah-Hamas, ce que de nombreux pays arabes appellent le « Croissant fertile » (Djalili & Kellner, 2016), permettant à l'Iran de devenir un acteur essentiel à l'équilibre de cette zone pivot. À cet égard, le statut de puissance nucléaire militaire renforcerait l'inéluctabilité de l'acteur iranien dans la résolution de certains dossiers épineux.

C. S'appuyer sur une ressource énergétique supplémentaire

La maîtrise des technologies nucléaires ainsi que l'expertise à ce sujet est capital pour la République Islamique d'Iran d'un point de vue énergétique. Bien que l'Iran ait une réserve non-négligeable de pétrole, cette ressource est destinée à disparaître à plus ou moins long terme. Dès lors, l'Iran s'intéresse de près aux avantages énergétiques offerts par l'énergie nucléaire (Mazzucelli, 2009).

D. *Apaiser la contrariété de la population nationale*

Enfin, l'élection de nombreux radicaux nationalistes en 2004 fait écho au mécontentement grandissant de la population iranienne depuis la signature de la Déclaration de Téhéran en 2003. En effet, François Nicoullaud raconte le soulèvement de la population iranienne à la suite de la signature du premier accord en 2003, en disant : « des groupes de jeunes gens, [...], avaient commencé à affluer vers le parc de Saad Abad pour protester contre ces abandons de souveraineté peu à leur goût » (Nicoullaud, 2008, p. 183). Parallèlement, une part importante de la population iranienne fait pression sur les dirigeants iraniens pour poursuivre le développement du nucléaire (Viaud, 2017), qui perçoit le statut de puissance nucléaire militaire comme une barrière à l'impérialisme, capable de préserver la souveraineté et la fierté nationale (Jafarzadeh, 2007).

3. Application du cadre théorique

3.1. Le dilemme du prisonnier selon R. Axelrod

3.1.1. La stratégie de l'« E3 »

Au vu de la signature de la Déclaration de Téhéran et de l'Accord de Paris par la République Islamique, le groupe de contact fait le pari que la partie adverse coopère en stoppant le développement de son programme nucléaire. Bien que l'« E3 » aurait pu ne pas coopérer et ainsi obtenir la totalité des avantages (l'option (10 ; 0) dans le dilemme du prisonnier), il opte pour l'option de la coopération (l'option (5 ; 5)). Ce choix semble le plus stratégique puisque les deux parties intéressées seront amenées à se revoir, la possibilité d'une relation continue étant un des deux facteurs – avec la menace des représailles – altérant le choix stratégique des prisonniers comme expliqué par Axelrod. En outre, une stratégie compétitive n'aurait pas permis l'aboutissement des négociations en vue de l'arrêt de l'enrichissement de l'uranium, ce qui n'aurait pas servi l'intérêt commun du groupe de contact. Le choix de ce comportement stratégique traduit la prévalence de la rationalité de groupe – « reflected in the higher payoff to both sides for mutual cooperation over mutual defection » (Axelrod, 1980, p. 4) – au détriment de la rationalité individuelle qui aurait poussé l'« E3 » à adopter un comportement non-coopératif.

3.1.2. La stratégie de la République Islamique d'Iran

Le désir de voir ses intérêts nationaux satisfaits pousse l'Iran à poursuivre son programme nucléaire sans tenir compte de l'initiative de dialogue lancée par les trois pays européens. Par conséquent, le comportement le plus stratégique afin de servir ses intérêts nationaux n'est pas celui de la coopération mais bien celui de la compétition.

Pourtant, il devient impossible pour l'Iran de persévérer dans le développement de son programme nucléaire. En effet, la stratégie coopérative posée par le groupe de contact ne laisse que deux options aux négociateurs iraniens : soit ils coopèrent (l'option (5 ;5)) et chaque partie aux négociations voit ses intérêts partiellement rencontrés soit ils ne coopèrent pas (l'option (10 ;0)) et les intérêts occidentaux sont satisfaits au détriment des intérêts iraniens, aucunement remplis. L'Iran choisit de voir ses intérêts nationaux au minimum satisfaits. Dès lors, il opte, lui aussi, pour une valorisation de la rationalité de groupe, ce qui se traduit par un comportement stratégique coopératif.

3.2. La typologie des négociations selon H.E. McKibben

Chaque partie aux négociations adopte un comportement stratégique coopératif en fonction du comportement de l'adversaire. La typologie de négociations retenue dans le cadre théorique de ce mémoire précise dans quelle stratégie de négociation tombe le comportement coopératif des deux parties (rule-compliant strategies or rule changing strategies) puis, positionne celle-ci sur le continuum de coopération.

Les négociations de cette première phase respectent les règles tacites du jeu diplomatique joué par les deux parties. Une stratégie est considérée comme changeant les règles des négociations quand elle modifie "(1) the set of outcomes available if no agreement is reached, which defines each state's BATNA, and (2) the set of issues being negotiated" (McKibben, 2015, p. 42). Puisque l'Iran accepte de se soumettre aux exigences du groupe de contact, le cas de figure « if no agreement is reached » n'est pas pertinent à analyser dans cette première phase de négociations. Par ailleurs, les deux parties ont négocié sans amener d'éléments supplémentaires susceptibles de changer les options possibles. En effet, l'« E3 » se concentre uniquement sur le problème du nucléaire, sans aborder le problème d'un autre dossier (Reporter, 2003). De son côté, l'Iran tente de satisfaire au mieux ses intérêts nationaux sur

base des options disponibles sur la table des négociations, sans ajouter ni retirer les requêtes initiales.

La qualification du comportement des deux parties la plus appropriée est celle qui le définit comme hautement coopératif, « characterized by the offering of concessions that are large enough that a state is willing to accept the ideal outcome of the state (or states) with an opposing position on at least one of the main issues on the bargaining agenda » (McKibben, 2015, p. 39). Ainsi, le groupe de contact opte pour une stratégie de négociations qui consiste à modifier plusieurs fois les avantages avancés à l'Iran afin que ce dernier soit enclin à adopter le même point de vue quant au développement de son programme nucléaire et qu'il le fasse cesser. Bien que l'offre de concessions peut être faite inconditionnellement, ces offres sont subordonnées à la cessation du programme nucléaire iranien.

Parallèlement à l'avantage d'accéder aux offres occidentales, Téhéran opte pour une stratégie de négociation hautement coopérative face au groupe de contact pour des raisons supplémentaires.

En premier lieu, l'Iran prend conscience des sanctions fortes qu'imposera le CSNU s'il ne se plie pas aux exigences de la communauté internationale. La menace des sanctions onusiennes a empiré la meilleure alternative possible (BATNA) de l'Iran. La stratégie consistant à poursuivre l'avancement de son programme nucléaire n'est désormais plus la plus avantageuse pour lui puisqu'elle est contrebalancée par un étouffement économique et politique certain de la part de l'instance onusienne. Par ailleurs, l'invitation de l'« E3 » par Téhéran est en partie motivée par la promesse européenne de résister à la pression américaine pour que le CSNU se saisisse du dossier (Rohani, 2005). Le pays perse cherche donc aussi à se prémunir contre les foudres de l'organe pour la paix et la sécurité internationales.

En deuxième lieu, le statut d'État signataire du Traité sur la Non-Prolifération entraîne des avantages confortables que l'Iran serait ennuyé de perdre. Effectivement, chaque État partie au Traité bénéficie de l'échange « d'équipements, de matières et de renseignements scientifiques et technologiques » (AIEA, 1970, p. 3) entre États. Ces échanges permettent un développement du programme nucléaire iranien à des fins civiles. Cette coopération est garantie par l'AIEA elle-même. Si l'Iran venait à être exclu du TNP pour non-respect de ses principes, cela « implique[rait] de facto la fin de l'application de l'accord de garanties » (Boutherin, 2008, p.

800), ce qui empire davantage l'option de persévérer dans le développement du nucléaire iranien.

En troisième lieu, la conformité de l'Iran aux demandes de la communauté internationale rencontre un des objectifs du programme présidentiel sous Khatami : une ouverture sur l'Occident. Faisant preuve de sa volonté de se conformer aux règles de la scène internationale, les contacts avec l'Occident n'en sont que facilités (Djalili, 2016).

La stratégie de négociation de l'« UE3+1 » d'offrir des concessions conditionnées à l'arrêt de l'enrichissement de l'uranium incite l'Iran à adopter une stratégie de négociation coopérative, qui lui permet d'éviter les sanctions onusiennes et de mettre en œuvre le programme politique présidentiel.

4. Vérification de la première hypothèse

L'hypothèse sur cette première phase des négociations comportant deux assumptions – la première selon laquelle l'initiative de l'« E3 » est un succès diplomatique et la deuxième selon laquelle cette réussite repose sur la recherche de la satisfaction de l'intérêt national français de se distancer des États-Unis – doit être démentie.

Tout d'abord, il est incorrect d'affirmer que le dialogue initié par l'« E3 » face à l'Iran est un succès diplomatique. Malgré la signature de la Déclaration de Téhéran et l'Accord de Paris, deux documents témoignant de la bonne coopération entre les parties intéressées, plusieurs auteurs considèrent ces deux années comme des échecs a posteriori. Premièrement, le Ministre des Affaires Étrangères de la République fédérale d'Allemagne pense que l'échec de cette phase a été causé par les incitations économiques, politiques et technologiques totalement disproportionnées de l'Europe par rapport aux obligations de l'Iran (Radulescu, 2006). Deuxièmement, le résultat des élections nationales iraniennes en 2004 a foncièrement nui au bon déroulement des négociations. En effet, le Parlement iranien est désormais composé d'un nombre nettement plus élevé de députés nationalistes radicaux, bien que les Réformistes soient toujours au pouvoir. La montée en puissance du nationalisme ralentit les négociations puisqu'il place le programme nucléaire au rang de la plus haute importance, revendiquant le droit inaliénable selon l'article IV du TNP (Mazzucelli, 2009). Troisièmement, l'absence des États-Unis au sein des négociations est un facteur portant atteinte à la conclusion de compromis. En

effet, la République Islamique d'Iran n'entretient plus aucun rapport avec les États-Unis et ce, depuis la prise d'otages à l'ambassade américaine à Téhéran en 1979. Ce climat stérile pousse l'administration Bush à camper sur sa position selon laquelle le dossier iranien doit être pris en charge par le CSNU. Elle envisage donc le dialogue « UE 3+1 »/Iran avec beaucoup de scepticisme (Pouponneau, 2013) et refuse d'y prendre part en raison de son lourd passif avec l'Iran. De surcroît, les États-Unis exercent une pression notable sur le groupe de contact qui se doit d'obtenir des résultats significatifs à l'issue des négociations sous peine de devoir laisser l'instance onusienne prendre les commandes (Mazzucelli, 2009). Au vu de ces arguments et du déroulement futur de la deuxième phase de négociations, le succès diplomatique du groupe de contact face à l'Iran est relatif.

En outre, la deuxième assumption selon laquelle la volonté française de distanciation vis-à-vis l'hégémonie américaine est l'élément décisif permettant le dialogue entre les parties intéressées est contestable. La volonté du Quai d'Orsay de se distinguer de la ligne de conduite américaine se doit d'être reconnue. En effet, Dominique de Villepin, Ministre des Affaires Étrangères, ne cache pas sa volonté d'agir indépendamment des Américains. Ce désir se reflète dans le discours prononcé le 14 février 2003, où il statue contre l'intervention américaine en Irak :

« L'autorité de notre action repose aujourd'hui sur l'unité de la communauté internationale. Une intervention militaire prématurée remettrait en cause cette unité, ce qui lui enlèverait sa légitimité et, dans la durée, son efficacité. Dans ce contexte, l'usage de la force ne se justifie pas aujourd'hui » (Guerrier, 2014).

Dès lors, la volonté de la diplomatie française d'entamer un dialogue pour se distancer des États-Unis est réelle et peut être saluée comme facteur initiateur des négociations avec l'Iran. Cependant, elle ne peut être considérée comme l'unique élément influençant significativement le cours des négociations. Ainsi, c'est la combinaison de l'intérêt commun de l'« E3 » avec les intérêts nationaux des quatre États parties démontrant leur implication dans le processus de négociations qui sous-tend l'ensemble du jeu diplomatique entre 2003 et 2005.

5. Conclusion

La satisfaction de l'intérêt commun – assurer la sécurité du régime international – et les intérêts nationaux étatiques d'ordre économique, politique ou idéologique poussent le groupe de contact à placer des incitatifs face à l'Iran afin qu'il cède à leurs requêtes. Face à cette

stratégie hautement coopérative jouée par l' « E3 », le pays du Levant n'a d'autres choix que de coopérer s'il désire voir certains de ses intérêts nationaux – tels que la sauvegarde de sa sécurité territoriale, la préservation de son influence politique et idéologique, la diversification de ses ressources énergétiques et l'apaisement des tensions nationales – satisfaits. La propension volontaire de l'Iran afin de rétablir de bonnes relations avec l'Occident, couplée à la menace de la saisine du dossier nucléaire par l'instance onusienne, incitent le pays perse à jouer une stratégie hautement coopérative. Cette combinaison se traduit par la signature de deux accords importants.

Chapitre 2 : Les négociations de 2005 à 2013

Durant cette deuxième période, le ton des négociations entre les deux parties se durcit au vu de l'absence de conclusion d'accord. Un bref résumé de la dynamique interne des négociations permettra de comprendre l'élargissement du groupe de contact aux trois puissances supplémentaires que sont les États-Unis, la Chine et la Russie. Par la suite, cette étude établira une analyse micro des intérêts nationaux de chaque État dans le but de déterminer le comportement stratégique joué par les deux parties. Enfin, la typologie de négociations établie par McKibben saisira les caractéristiques de ces stratégies de négociation pour y apporter des précisions.

1. Les événements façonnant les négociations entre 2005 et 2013

1.1. Un président ultra-conservateur au pouvoir : M. Ahmadinejad

Le 6 août 2005, Mahmoud Ahmadinejad est élu à la tête de l'Iran, ce qui inquiète la communauté internationale. Ancien militaire et membre de « The Islamic Revolutionary Guards Corp (IRGC) », cet ultra-conservateur ne cache pas son désir d'opérer un retour vers les valeurs authentiques de l'Islam ni son ambition de reprendre le développement du programme nucléaire. Comme le droit inaliénable au nucléaire est un pilier majeur de son programme, il rompt avec la vision de son prédécesseur (Jafarzadeh, 2007) et reprend les activités d'enrichissement de l'uranium sur le site d'Ispahan (AIEA, 2006). Par ailleurs, Ali Larijani, le nouveau chef des négociateurs iraniens, n'est pas effrayé par les conséquences potentielles de la saisine du dossier iranien par le CSNU (Jafarzadeh, 2007). En conséquence, les membres de l'« E3 » prennent conscience qu'ils n'ont plus la capacité d'avancer des avantages ou des menaces suffisamment significatifs que pour retenir l'attention des

négoceurs iraniens afin que le dialogue progresse. La participation d'un acteur capable d'altérer la balance des négociations est nécessaire (Pouponneau, 2013).

1.2. De l' « UE3+1 » au « P5+1 »

Grâce à la nouvelle secrétaire d'État, Condoleezza Rice, les États-Unis s'impliquent progressivement dans les discussions (Pouponneau, 2013) sur la crise du nucléaire iranien et exigent que le Conseil de Sécurité des Nations Unies sanctionne le pays du Levant. À la fin du mois de septembre 2005, la résolution du Conseil des Gouverneurs de l'AIEA interpellant le CSNU est approuvée, avec l'abstention de la Chine et de la Russie (Weckel, 2006), et entérinée le 4 février 2006 (Viaud, 2017).

En conséquence de l'implication de l'instance onusienne dans le dossier du nucléaire iranien, le groupe de contact, qui était alors composé de l' « E3 » ainsi que des États-Unis, s'agrandit pour accueillir les deux membres permanents de l'organe du maintien de la paix, la Russie et la Chine. Le groupe de contact est désormais le « P5+1 » où

L'acronyme « P5 » désigne les cinq puissances du Conseil de Sécurité, à savoir les États-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni, la France, la Russie et la Chine. [...] La présence de l'Allemagne dans le « P5 » est signifiée par le symbole « +1 » du nouvel acronyme, conférant ainsi la dimension ad hoc du groupe de contact (Viaud, 2017, p. 83).

1.3. Les résolutions imposées par le Conseil de Sécurité des Nations Unies

Suite à l'annonce iranienne affirmant avoir enrichi suffisamment d'uranium pour alimenter le réacteur du site de Bushehr (Jafarzadeh, 2007), il devient clair que l'Iran n'est pas intéressé par les avantages proposés par le groupe de contact (Sauer, 2007). Dès lors, la nécessité de sanctionner l'Iran ne fait aucun doute pour les membres du « P5+1 », qui rencontrent néanmoins des difficultés à se mettre d'accord sur les sanctions à imposer en raison de leurs intérêts très divergents (Viaud, 2017). L'année 2006 est marquée par deux sanctions onusiennes. L'Iran est sanctionné une première fois à travers la résolution 1696 le 31 juillet 2006, rendant « obligatoire la suspension réclamée par l'AIEA » (Weckel, 2006, p. 190). Une deuxième fois, le Conseil de Sécurité ajoute à la réclamation initiale (Boulanger, 2015), l'interdiction de l'import ou l'export de matières nucléaires et le gel des avoirs de certaines compagnies iraniennes ou d'individus (Sauer, 2007) à travers la résolution 1737 du 23 décembre 2006.

Refusant de se soumettre aux obligations, considérées comme illégitimes, le Président Ahmadinejad annonce des progrès réguliers dans le développement de son programme nucléaire. De surcroît, il acquiert une certaine notoriété au Moyen-Orient pour ses discours diabolisant l'Occident, créant une véritable propagande « Us vs. Them » (Jafarzadeh, 2007).

Alors que les deux premières résolutions se contentaient d'empêcher l'acquisition de matériaux nécessaires à la construction d'une bombe atomique, la résolution 1747 de mars 2007 vise plus spécifiquement l'étouffement économique du pays perse. En effet, elle interdit l'exportation d'armes vers l'Iran et « engage tous les États à faire preuve de vigilance et de retenue concernant l'entrée ou le passage en transit sur leur territoire de personnes qui participent, sont directement associées ou apportent un appui aux activités nucléaires de l'Iran » (AIEA, 2007, p. 2).

1.4. Élections présidentielles en Iran et aux États-Unis : entre obstination iranienne et nouvelle approche américaine

Aux élections iraniennes de 2008, trois nouvelles personnalités se présentent contre Ahmadinejad et sa politique étrangère agressive. Bien que contestée par une partie de la population iranienne, la réélection du Président déjà en place ne fait aucun doute (Debrun, 2014). Avec elle s'accroît l'obstination du Président à poursuivre le développement du programme nucléaire (Kian-Thiébaud, 2008). D'ailleurs, le pouvoir iranien procède à des tests missiles balistiques entre 2008 et 2009 et annonce « que l'Iran dispose de cinq à six mille centrifugeuses et que le premier satellite iranien a été lancé » (Viaud, 2017, p. 118). Dès lors, le Conseil de Sécurité sévira deux fois au travers des résolutions 1803 et 1835.

L'élection d'Obama au mois de janvier 2009 apporte un souffle d'espoir sur les négociations entre les deux parties. En effet, la « politique de la main tendue » (Boulanger, 2015) du nouveau président des États-Unis a pour but d'« établir un accord avec l'Iran en s'appuyant sur des intérêts mutuels et un respect mutuel » (Escande, 2010, p. 5). À cette fin, les États-Unis et l'Europe proposent conjointement un plan d'action que le pays du Levant refusera, bien que flatté d'attirer l'attention de la puissance américaine (Posch, 2010).

Cependant, le dialogue n'évolue pas significativement puisque la communauté internationale découvre un site d'enrichissement d'uranium à Fordow près de Qom (Boulanger, 2015), que l'Iran déclare le passage de la production de l'enrichissement de l'uranium à 20% et l'achèvement de la centrale nucléaire de Bushehr au mois d'août 2010 (Donaldson & Nadkarni, 2014). Par conséquent, le Conseil de Sécurité adopte la résolution 1929 en juin 2010 (Donaldson & Nadkarni, 2014) qui comprend « targeted asset-freezing provisions and calls upon all States to prevent the provision of financial services [...] particular need to exercise vigilance over transactions involving Iran's banks » (The Department of Treasury, 2010, p. 3). De plus, elle établit « un Groupe d'experts destiné à seconder le Comité des sanctions saisi de la question iranienne » (Viaud, 2017, p. 96).

1.5. Imposition de sanctions unilatérales du Congrès des États-Unis et du Conseil de l'Union Européenne entre 2010 et 2012

Au vu des avancements continus du programme nucléaire iranien, l'Union Européenne et les États-Unis décident de renforcer l'effet des restrictions économiques et financières internationales appliquées par le CSONU en sanctionnant unilatéralement le pays du Levant. D'une part, le Conseil de l'Union Européenne impose des restrictions autonomes ciblant des secteurs spécifiques de l'économie iranienne comme l'énergie ou le transport et porte atteinte à des groupes de personnes spécifiques, tels que « the Islamic Revolutionary Guard Corp (IRGC) » ou « the Islamic Republic of Iran Shipping Lines (IRISL) » (Posch, 2010). D'autre part, le Congrès des États-Unis raffermi ses sanctions imposées à l'Iran depuis la prise d'otages de l'ambassade américaine à Téhéran en 1979 en signant en 2010 « the Comprehensive Iran Sanctions, Accountability and Divestment Act (CISADA) », mettant en difficulté les secteurs spécifiques de l'énergie et de la finance (Heeley & Sahay, 2013).

Dans un contexte politique fragilisé par les révoltes du printemps arabe dès le début de l'année 2011 (Djalili & Kellner, 2012), l'Union Européenne sévit en mettant sur liste noire plus de cent nouvelles compagnies et membres officiels (Posch, 2010) suite à la déclaration de l'AIEA qui « estime que l'Iran a atteint la capacité de fabriquer deux bombes nucléaires » (Boulanger, 2015, p. 251). De son côté, le Conseil de Sécurité adopte la résolution 1984 cette même année (Viaud, 2017).

Le Conseil de l'Union Européenne adopte une résolution en 2012 interdisant l'export de pétrole iranien (Debrun, 2014) et ajoute des entités à sa liste noire (Posch, 2010). Parallèlement, le CSONU émet la résolution 2049 qui assoit le pouvoir attribué au Groupe d'experts créé l'année précédente. Malgré les trois régimes de restrictions autonomes imposées à l'Iran, ce dernier s'obstine à refuser les requêtes majeures du « P5+1 », à savoir « arrêt de la production d'uranium enrichi à 20%, arrêt du site d'enrichissement de Fordow et sortie d'Iran du stock d'uranium à 20% » (Fabius, 2016, p. 8-9). Le pays d'Ahmadinejad va même jusqu'à menacer l'Occident de la fermeture du détroit d'Ormuz, par lequel transite 47% des produits pétroliers (Boulanger, 2015).

1.6. Hassan Rohani et son ouverture sur l'Occident

En faisant de la reprise du dialogue avec l'Occident un des piliers majeurs de sa campagne, Hassan Rohani, Président de la République Islamique nouvellement élu le 14 juin 2013, redonne espoir quant à l'aboutissement des négociations. Cette stratégie de rapprochement (Debrun, 2014) est confortée par son choix de placer Javad Zarif, « ancien représentant permanent iranien à l'ONU, fin connaisseur des États-Unis et des codes diplomatiques occidentaux » (Fabius, 2016, p. 12) au poste de Ministre des Affaires étrangères. Désormais dirigé par un gouvernement moins conservateur et davantage enclin aux discussions avec l'Occident, l'Iran redevient progressivement un partenaire avec lequel il est possible de négocier.

2. Les intérêts nationaux de chaque acteur

Au vu de l'absence d'accord conclu entre les deux parties durant huit années, la catégorisation du comportement stratégique de chaque acteur comme compétitif semble correspondre. Néanmoins, le cadre théorique démontre l'importance de la distinction entre les intérêts nationaux et communs de chaque acteur afin de comprendre au nom de quels enjeux les sept acteurs restent impliqués dans le processus de négociations malgré l'infertilité de celui-ci.

2.1. Le groupe de contact – le « P5+1 »

2.1.1. Les intérêts communs du « P5+1 »

L'intérêt commun du « P5+1 » reste le même que celui qui animait l'action diplomatique de l'« UE3+1 » lors de la première phase des négociations. En effet, pour les membres du

groupe de contact élargi, il s'agit de préserver l'ordre international en empêchant une radicalisation de la région pivot du Moyen-Orient dans laquelle l'Iran se situe. La crainte de voir débiter une course à l'armement entre les quinze voisins de l'Iran est plus actuelle que jamais. Par ailleurs, les événements traumatisants du 11 septembre 2001 couplés à l'adhésion des États-Unis au groupe de contact rajoutent un objectif supplémentaire partagé par tous : la lutte contre le terrorisme (Viaud, 2017).

2.1.2. Les intérêts nationaux français

A. *Se rapprocher des États-Unis*

Jusqu'en 2007, le Président de la République, Jacques Chirac, rappelle fréquemment son désir de garder ses distances avec l'hégémonie américaine pour accroître la visibilité de la puissance française sur la scène internationale. Par conséquent, il écoute les arguments de la cellule diplomatique de l'Élysée, un des deux camps constituant le Quai d'Orsay, qui prône la reprise du dialogue avec l'Iran. Cette action diplomatique distance encore davantage la France des États-Unis puisqu'elle est l'opposée de la diplomatie coercitive doublée de sanctions que les États-Unis veulent voir imposée (Pouponneau, 2013).

L'élection du Président Nicolas Sarkozy, en mai 2007, change la ligne diplomatique française face au dossier iranien. L'homme politique choisit d'écouter les diplomates en charge des questions atomiques, l'autre camp du Quai d'Orsay. Ce groupe est préoccupé par les risques potentiels engendrés par le développement du programme nucléaire iranien (Pouponneau, 2013) et, par conséquent, est favorable à l'adoption de sanctions économiques fortes pour éliminer la menace. Ainsi, le nouveau Président de la République affirme « n'avoir pas de problèmes de principe avec des sanctions hors de l'ONU » (Pouponneau, 2013, p. 480), et, dans l'optique de se rapprocher des États-Unis, adhère à la stratégie coercitive proposée.

Ainsi, l'intérêt idéologique national sous Chirac n'a plus d'influence sur l'implication de la diplomatie française dans la crise du nucléaire iranien dès 2007. Sa participation au groupe de contact rencontre un intérêt spécifique à la personne de Nicolas Sarkozy, qui envisage le dossier iranien comme l'opportunité personnelle de « marquer son identité et se classer » (Pouponneau, 2013, p. 479) en tant que Président. La satisfaction de cet intérêt personnel est une des raisons pour lesquelles la France reste impliquée dans les négociations.

B. Promouvoir la dissuasion nucléaire tout en luttant contre le terrorisme

Le dossier nucléaire iranien met en avant la dissuasion nucléaire française, un autre de ses intérêts nationaux. La dissuasion nucléaire française repose sur deux principes qui visent à « empêcher un État ou des organisations terroristes de procéder à une agression ou même de la préparer en lui démontrant qu'une telle option serait trop coûteuse en raison des représailles que leurs auteurs encourraient » (Drouhaud, 2006, p. 139). Dans le cadre de la crise du nucléaire iranien, les négociateurs français se doivent « de persuader les interlocuteurs iraniens que la perspective d'une normalisation des relations bilatérales avec les États-Unis est en jeu » (Pouponneau, 2013, p. 67) afin que la décision de passer à l'acte – ou non – incombe à l'adversaire iranien (Pouponneau, 2013). Ce dossier épineux est l'occasion de démontrer l'efficacité de la dissuasion française afin d'amener l'Iran à coopérer avec l'Occident.

Nettement modernisée en 2006, la dissuasion nucléaire française s'adapte au contexte international en considérant les organisations terroristes et leurs idées radicales comme des menaces sérieuses, capables de compromettre la paix mondiale. Cette mise à jour se consolide davantage sous le mandat de Sarkozy. Ainsi, la lutte contre le terrorisme, un intérêt national au centre des priorités françaises, est exécutée au travers de la dissuasion nucléaire (Drouhaud, 2006).

2.1.3. Les intérêts nationaux allemands et britanniques

A. Conserver la relation économique irano-allemande

Les intérêts nationaux allemands ne changent pas entre la première et la deuxième période des négociations. En effet, la ligne de conduite allemande est la valorisation de ses liens idéologiques avec l'Occident au détriment de ceux économiques. Parallèlement, elle contribue à la préservation de l'ordre international – l'intérêt commun – à travers son implication dans la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union Européenne. Cependant, elle négocie avec les autres membres du « P5+1 » afin d'atténuer les restrictions autonomes adressées à l'Iran pour préserver au maximum ses intérêts économiques (Viaud, 2017).

B. Le Royaume-Uni fait de la cause commune sa propre cause

La puissance britannique n'est plus le lien transatlantique reliant les membres du groupe de contact à la puissance hégémonique à partir du moment où celle-ci y adhère. L'intérêt national idéologique que représentait l'adhésion britannique au groupe de contact lors de la première

période de négociations est insignifiant. Ainsi, c'est le désir de satisfaire aux intérêts communs qui poussent les Britanniques à poursuivre leur implication (Viaud, 2017).

2.1.4. Les intérêts nationaux américains

A. *Raviver la relations irano-américaine pour stabiliser le Moyen-Orient*

La prise d'otages à l'ambassade américaine de Téhéran en 1979 ainsi que le soutien américain au camp irakien durant la guerre Iran-Irak (1980 – 1988) sont autant d'évènements qui entachent la perception que l'Iran se fait des États-Unis, et inversement. En effet, les États-Unis sont qualifiés de « Grand Satan » par le pouvoir iranien tandis que le discours américain prononcé par l'administration Bush en 2002 qualifie le pays perse comme appartenant à « l'Axe du Mal ». En outre, Israël reste le dossier divisant profondément les deux puissances, ce qui rend la relation irano-américaine stérile de tout contact jusqu'à la crise nucléaire iranienne (Zarifian, 2015).

Cependant, l'administration américaine a pour *intérêt national* d'établir « une politique réaliste et classique d'équilibre régional des forces et de balancier américain » (Struye de Swielande, 2007, p. 257), qui passe nécessairement par la relance du dialogue avec la puissance iranienne, acteur pivot du Moyen-Orient. En effet, l'équilibre de la région serait plus stable si les deux puissances alliaient leurs forces sur des dossiers sensibles tels le Yémen, l'Afghanistan, etc. À cet égard, Washington et Téhéran n'opposent aucune objection à ce que les Houthis soient à la tête du pouvoir yéménite car ils combattent, à l'instar des deux puissances, Al Qaïda et l'État Islamique. En outre, les Iraniens approuvent la décision américaine d'intervenir militairement sur le sol afghan dans l'optique de combattre les Talibans (Zarifian, 2015). « De même, sur les mers, la lutte contre la piraterie et les trafics en tous genres, du Golfe Persique jusqu'aux côtes somaliennes, est un objectif des deux États, qui sont engagés dans cette lutte » (Zarifian, 2015, p. 40).

Forts d'un canal de communication plus solide, les deux pays pourraient exercer une pression plus forte afin d'atteindre plus rapidement la résolution de ces conflits. Ainsi, les États-Unis s'impliquent dans le dossier nucléaire iranien pour renouer le dialogue avec l'Iran, favoriser l'apaisement des dissensions régionales et parvenir à un équilibre moyen-oriental. Par ailleurs, la participation américaine aux négociations répond à cet intérêt national en empêchant l'Iran d'obtenir la bombe atomique, ce qui réduirait à néant les espoirs de stabilité régionale.

B. *Combattre le terrorisme et empêcher la propagation de l'islamisme radical*

Depuis les attentats du 11 septembre 2001, les groupes terroristes sont une menace plus que sérieuse qu'il s'agit d'anéantir, un autre intérêt national américain. À cette fin, l'administration Bush fait du fondamentalisme et des groupes djihadistes sunnites les ennemis principaux de la démocratie américaine (Zarifian, 2015). « Seul pays persan et chiite dans un voisinage à majorité turco-arabe et sunnite » (Pahlavi, 2018, p. 65), l'Iran combat ardemment le djihadisme sunnite depuis les attentats (Zarifian, 2015). Forts d'un ennemi commun, le rapprochement entre Washington et Téhéran n'en est que plus évident. Par ailleurs, les États-Unis réalisent que leurs États alliés moyen-orientaux – l'Arabie Saoudite, l'Égypte et Israël – sont de plus en plus influencés par l'islamisme radical. Ainsi, renouer des contacts avec l'Iran (et l'Irak, deux pays traditionnellement plus laïques) pourrait empêcher d'autres pays voisins de se laisser séduire par ce mouvement extrémiste (de Struye de Swielande, 2007), idéologie radicale à la source de tout mouvement terroriste. À plus long terme, Washington embrasse même l'objectif « de les transformer en des États ouverts et démocratiques aptes à défendre les valeurs humaines et les intérêts américains dans la région » (Struye de Swielande, 2007, p. 257).

2.1.5. Les intérêts nationaux russes

A. *Trouver un allié contre l'hégémonie américaine*

Bien que la fin de la Guerre Froide ait sonné le glas de l'URSS, Moscou conserve l'ambition d'être « le premier compétiteur de la principale puissance mondiale » (Therme, 2018, p. 37). Afin de satisfaire cet *intérêt national*, un allié dans la région moyen-orientale est un atout indispensable. L'Iran semble être le partenaire tout indiqué au vu des discours anti-impérialistes tenus par Ahmadinejad dès son élection, faisant du rejet des valeurs occidentales une rhétorique connue de tous (Therme, 2018). Cette vision du monde est corroboré par l'aversion que les deux puissances partagent à propos de l'Organisation du Traité Atlantique Nord (OTAN), qu'ils considèrent comme « une menace militaire pour leur sécurité nationale mais aussi une menace culturelle » (Therme, 2018, p. 37). Ainsi, de bonnes relations avec la République Islamique d'Iran est essentiel à la réalisation de l'intérêt idéologique national russe de contrer l'hégémonisme américain. Cela explique partiellement l'implication ambivalente de Moscou dans le « P5+1 », ce dernier étant tiraillé entre ses intérêts orientaux et occidentaux.

B. Faire perdurer la relation économique irano-russe

Le lien économique unissant les deux puissances remonte à la création de la centrale nucléaire sur le site de Bushehr. En concluant ce contrat avec les autorités iraniennes, la Russie développe un commerce rapportant des revenus d'un milliard de dollars et permet la création de milliers d'emplois pour les Russes. En outre, les déclarations d'intentions d'expansion du programme nucléaire par le Président iranien laissent à penser que d'autres contrats de construction d'usines sont à venir. Moscou veut s'assurer que lui seul sera le signataire de ces contrats afin de profiter de l'impact économique qu'ils engendreront (Donaldson & Nadkarni, 2014). Par ailleurs, la Russie entretient des liens serrés avec l'Iran dans le secteur de l'armement (Moscovici, 2008). Effectivement, en 2007, la Russie vend « five battalions of S-300 surface-to-air missile systems to Iran » (Donaldson & Nadkarni, 2014, p. 405). Un autre exemple illustrant les tentatives russes de renforcer les liens économiques avec la puissance régionale est la proposition faite en 2005 de délocaliser les usines chargées de l'enrichissement de l'uranium en Russie (Therme, 2018). Ces avantages économiques sont autant de raisons à la participation équivoque russe au groupe de contact. La Russie se retrouve coincée entre, d'une part, l'impératif de satisfaire les intérêts communs du « P5+1 », et, d'autre part, celui de préserver ses intérêts idéologiques et économiques représentés par le pays perse.

C. Stabiliser la région pour assurer sa sécurité nationale

Il est dans l'intérêt sécuritaire national russe d'empêcher l'Iran de se doter de l'arme nucléaire selon le même raisonnement que celui tenu par le groupe de contact : si Téhéran venait à se doter de l'arme nucléaire, Moscou devrait compter une puissance nucléaire voisine supplémentaire et craindre une course à l'armement dans la région, menace significative à sa sécurité territoriale. Ainsi, la participation russe au groupe de contact satisfait non seulement l'intérêt national russe mais aussi l'objectif commun de la lutte contre la non-prolifération de l'arme nucléaire pour que la région pivot du Moyen-Orient reste stable (Viaud, 2017).

D. Lutter contre le terrorisme

Suite aux attentats du 11 septembre 2001, la Russie ne cache pas son soutien aux États-Unis dans leur lutte contre le terrorisme. Son combat contre l'islamisme radical s'affermi davantage

lors des attentats d'août et septembre 2004⁶ perpétrés par des groupes terroristes islamiques radicaux sur le territoire russe, Moscou fait de la lutte contre le terrorisme un intérêt national (Donaldson & Nadkarni, 2014). De son point de vue, accroître son implication dans cette zone instable du Moyen-Orient à travers le groupe de contact est une occasion toute indiquée pour exercer davantage de contrôle sur les groupes terroristes établis ou en devenir.

2.1.6. Les intérêts nationaux chinois

A. Assurer un approvisionnement en hydrocarbures

Il n'est pas dans l'intérêt national chinois de s'opposer à l'Iran sur le dossier du nucléaire étant donné son besoin croissant en hydrocarbures. L'Iran, « détenteur de la quatrième réserve mondiale de pétrole » (Viaud, 2017, p. 86) est un fournisseur idéal pour subvenir à une partie des besoins énergétiques chinois. Au fur et à mesure que le régime de sanctions s'intensifie entre 2006 et 2013, la Chine tente de diminuer sa dépendance énergétique envers l'Iran à travers une diplomatie énergétique qui s'appuie sur plusieurs pays exportateurs d'hydrocarbures pour répondre à un appétit énergétique grandissant, allant de pair avec sa démographie galopante (Vairon, 2008).

B. Protéger la relation économique sino-iranienne

Du côté chinois, Pékin importe des produits en provenance d'Iran à hauteur de 12,57% en 2006 (Vairon, 2008). Par ailleurs, le Président de la République populaire de Chine, Xi Jinping, ambitionne la construction de « Silk Road Economic Belt » dès 2013, traversant le sol iranien (Viaud, 2017). Du côté iranien, Téhéran doit la plupart de ses infrastructures modernes (comme la construction de ports, d'aéroports ou de lignes de métro) à l'ambition chinoise (Vairon, 2008). De plus, Pékin est un partenaire de la plus haute importance pour Téhéran, surpassant même l'Union Européenne, puisque « le flux commercial sino-iranien représent[e] plus de 37 milliards de dollars contre 35 milliards de dollars pour le commerce UE-Iran » en 2010 (Muxagato, 2010, p. 116). La dépendance énergétique et le lien économique sino-iranien

⁶ “the destruction of two civilian airliners by hijackers, an attack on a Moscow subway station, and the unbelievably cruel attack by terrorists on a middle school in Beslan, North Ossetia” (Donaldson & Nadkarni, 2014, p. 379)

expliquent en partie le comportement stratégique ambigu chinois dans les négociations sur le développement du programme nucléaire en Iran.

C. Trouver un allié contre l'hégémonie américaine

Se considérant comme « la première cible étatique d'une puissance américaine soucieuse de maintenir [...] sa suprématie » (Vairon, 2008, p. 57), la logique chinoise s'appuie, à l'instar de la logique russe, sur tout pays partageant sa vision d'un monde où les États-Unis occuperaient une moindre place. Au vu des discours de propagande aliénant l'Occident proclamés par le Président de la République Islamique d'Iran (Jafarzadeh, 2007), la Chine compte sur cet allié supplémentaire afin de satisfaire son intérêt idéologique national, autre facteur explicatif de sa position diplomatique oscillant entre l'Orient et l'Occident dans le processus de négociations.

D. Stabiliser la région pour assurer sa sécurité

La Chine ne désire pas voir l'Iran se doter de l'arme nucléaire par crainte d'une course à l'armement. D'une part, cette escalade nucléaire porterait préjudice à ses intérêts nationaux énergétiques satisfaits par plusieurs pays – dont l'Iran – et, d'autre part, elle nuirait à la sécurité territoriale chinoise (Vairon, 2008). En outre, la perspective de voir un pays chiite se pourvoir de l'arme nucléaire ne plaît pas à Israël, « deuxième fournisseur d'armes de la Chine [...] et premier partenaire de Pékin [...] pour l'acquisition de technologie de pointe (Vairon, 2008, p. 64). Stabiliser la zone charnière dans laquelle se situe l'Iran permet donc à la Chine d'assurer sa sécurité nationale, de sécuriser ses approvisionnements en hydrocarbures et d'apaiser son partenaire militaire et économique israélien. Au vu de ces intérêts nationaux qui accroitraient significativement le rayonnement de la puissance chinoise, cette dernière est prête à adhérer au groupe de contact « P5+1 » afin d'atteindre la satisfaction de ses intérêts nationaux et des intérêts communs fixés par le groupe de contact (Vairon, 2008).

E. Lutter contre le terrorisme

La lutte contre le terrorisme découle de la nécessité de stabiliser la région fragile du Moyen-Orient, ce qui en fait un autre intérêt national chinois. En effet, la paix dans cette zone est conditionnée par « l'éradication de la menace terroriste islamiste dans cette région et par l'apaisement des deux principales crises, celles de l'Afghanistan et du nucléaire iranien » (Vairon, 2008, p. 62). De plus, la lutte contre le terrorisme, objectif partagé par l'ensemble des

membres du groupe de contact, améliorera la perception internationale de la puissance chinoise désireuse d'« apparaître [...] comme un acteur responsable au sein de la communauté internationale pour éviter les foudres américaines et européennes » (Vairon, 2008, p. 65).

2.2. La République Islamique d'Iran

Sous la présidence de Mahmoud Ahmadinejad, le pays du Levant ne poursuit qu'un seul *intérêt national* : « a complete fuel cycle that would enable it independently to create fissile material for nuclear weapons » (Jafarzadeh, 2007, p. 140), en contradiction avec les intérêts communs du « P5+1 ». Le développement rapide du programme nucléaire depuis l'élection du Président témoigne du puissant désir de voir cet unique objectif atteint. Pour justifier ce développement nucléaire, les mêmes intérêts nationaux que pour la première période de négociation – sécurité territoriale, sécurité énergétique, intérêt politique – animent l'action iranienne. Cependant, un intérêt national supplémentaire est satisfait grâce à la poursuite du programme nucléaire : celui de s'opposer à l'hégémonisme américain.

2.2.1. Les intérêts nationaux iraniens

A. Assurer sa sécurité territoriale vis-à-vis d'Israël

Mahmoud Ahmadinejad prône une politique anti-impérialiste (Djalili & Therme, 2009), ce qui se traduit par un rejet de l'influence occidentale mais aussi par un déni de l'existence même d'Israël. Ainsi, le gouvernement iranien se donne pour mission de supprimer cet État de la carte (Vairon, 2008), sa création étant synonyme d'humiliation (Richard, 2008) et de menace à la sécurité territoriale du pays perse. Cette perception est renforcée par le discours israélien affichant sa détermination à empêcher l'Iran d'atteindre le statut de puissance nucléaire militaire, et ce, même en usant de la force (Cohen, 2010).

Dans l'attente de concurrencer Israël avec un arsenal nucléaire conséquent, l'Iran satisfait cet intérêt national sécuritaire en s'alliant avec les adversaires d'Israël sur de nombreux dossiers. De ce fait, les deux puissances s'affrontent sur le théâtre syrien durant la guerre civile syrienne faisant suite aux révoltes du printemps arabe en 2011. En effet, Téhéran fait intervenir sa force Qods pour appuyer les mouvements palestiniens alors réprimés par les djihadistes financés par Israël (Hourcade, 2016). En outre, l'Iran porte une attention particulière à ses relations avec la Turquie puisque les deux puissances soutiennent les Palestiniens de Gaza face au pouvoir israélien (Seni, 2018).

B. *Apaiser le mécontentement des nationalistes radicaux au pouvoir*

La pression exercée par une partie de la population, conjointement à celle exercée par les extrémistes placés à des postes importants au sein du gouvernement, sont autant de facteurs incitant le pouvoir iranien à atteindre le statut de puissance nucléaire militaire. En effet, Ahmadinejad profite de son élection pour nommer à ses côtés d'autres militaires appartenant aux forces armées Qods ou aux membres du « Islamic Revolutionary Guards Corp » (IRGC) (Jafarzadeh, 2007), qui considèrent le programme nucléaire comme « relèv[ant] de la fierté nationale iranienne et symbolis[ant] la résistance idéologique et scientifique vis-à-vis de l'adversaire occidental et plus particulièrement américain, contre lequel il ne s'agit pas de céder » (Viaud, 2017, p.113). Selon eux, l'abandon du programme par l'Iran lui ferait perdre toute crédibilité face à la communauté internationale (Grand, 2016).

C. *Étendre son influence régionale pour se dresser face à la puissance américaine*

Selon Ahmadinejad, la simple survie de l'influence politique et idéologique iranienne ne suffit plus. Dès lors, une stratégie multilatérale doit être mise en œuvre pour porter l'Iran jusqu'au statut de puissance régionale (Djalili & Kellner, 2012), un autre *intérêt national*. La vision d'Ahmadinejad est celle d'un monde dont l'équilibre mondial est modifié puisque l'hégémonie américaine serait abolie (Therme, 2018), contrebalancée par la puissance perse. Afin de prouver que « Téhéran a un problème avec l'Occident, et particulièrement avec les États-Unis, mais pas avec le reste du monde » (Djalili & Kellner, 2012, p. 529), Ahmadinejad poursuit le même mode opératoire que sous le mandat de Khatami : il établit de nouveaux contacts avec de multiples puissances ou renforce les relations déjà existantes.

Premièrement, le pays perse s'implique dans de nombreuses organisations internationales dès 2005. Effectivement, l'Iran acquiert le statut d'observateur de l'Organisation de coopération de Shanghai (OCS) cette même année. Par ailleurs, l'Iran s'engage davantage dans l'Organisation de la conférence islamique et dans l'Organisation de coopération économique dont le sommet de 2009 se tiendra à Téhéran. En outre, le pays du Levant fait partie intégrante

de forums régionaux l'associant à des partenaires moyen-orientaux et asiatiques proches ou plus lointains, comme l'Asia-Middle East Dialogue (AMED), [...]. L'Iran est également membre du groupe D8 (Developing- 8), un arrangement créé en 1997 pour la mise en place d'une coopération pour le développement, et du groupe G15, dont l'objectif est de faciliter les efforts nationaux en faveur du développement et du progrès économique. Téhéran participe aux réunions de la Conférence sur l'interaction et les mesures de confiance en Asie (CICA), [...] (Djalili & Kellner, 2012, p. 528).

Deuxièmement, l'Iran signe un accord en 2010 avec la Turquie et le Brésil portant sur le commerce de matériaux nucléaires pour contrebalancer la puissance américaine (Viaud, 2017). Sans considérer les avantages économiques notables engendrés par cet accord, les trois pays s'allient pour accroître leur influence sur la scène internationale et devenir des partenaires plus lourds face à l'hégémonie américaine. Cette action diplomatique est dans la ligne de conduite des trois puissances régionales qui partagent une vision du monde davantage multipolaire. En effet, le Président Lula a l'ambition d'amener le Brésil au rang de puissance mondiale en diversifiant ses partenaires pour dialoguer d'égal à égal avec les États-Unis (Muxagato, 2010). En outre, la Turquie s'éloigne de la politique américaine depuis l'intervention américaine en Irak de 2003 et, plus fortement encore, depuis l'aide américaine octroyée au peuple kurde (Therme, 2018).

Troisièmement, l'Iran d'Ahmadinejad ouvre son jeu diplomatique aux pays d'Amérique Latine et d'Afrique (Aoun, 2013), considérés comme autant de partenaires économiques ou idéologiques susceptibles de satisfaire l'intérêt national d'expansion régionale. En plus du Brésil avec lequel l'Iran a conclu un accord économique en 2010, le pays perse triple son flux commercial avec le Venezuela, par exemple. En outre, « les données du Fonds monétaire international (FMI) de décembre 2009 affichent une augmentation du commerce Iran-amérique latine de 209 % pour 2008, pour un total de 2,9 milliards de dollars » (Muxagato, 2010, p. 112). Ainsi, la politique populiste iranienne vise à « montrer que, contrairement aux discours occidentaux, la République Islamique n'est pas un pays isolé sur la scène internationale » (Djalili, 2019, p. 171).

Quatrièmement, l'Iran consolide les liens préexistants avec ses voisins moyen-orientaux. Cela se traduit par le soutien iranien au Hezbollah à l'occasion de l'attaque des forces armées israéliennes dans le but de détruire la force libanaise en 2006 (Djalili, 2016) ou encore par le soutien iranien lors de la guerre civile syrienne dès 2011.

Cinquièmement, le théâtre moyen-oriental est un autre territoire d'intérêt pour l'expansion de la politique révolutionnaire d'Ahmadinejad (Djalili & Therme, 2009). À cet égard, l'Iran s'implique financièrement dans la construction d'infrastructures dans les pays arabes sunnites tels que l'Égypte, l'Arabie Saoudite, l'Irak, etc. En effet, ces pays font l'objet de « financements

de mosquées, d'institutions de bienfaisance, d'écoles coraniques, de pèlerinages et de subventions aux couches sociales défavorisées » (Scaini, 2011, p. 488), ce qui n'est pas toujours bien perçu par ces derniers.

3. Application du cadre théorique

3.1. Le dilemme du prisonnier selon R. Axelrod

3.1.1. La stratégie du « P5+1 »

Le passage d'un comportement coopératif lors de la première phase des négociations à un comportement compétitif lors de la deuxième phase des négociations se traduit par l'infertilité des négociations et l'imposition de sanctions économiques et financières de la part des États occidentaux. Axelrod explique ce changement comme la stratégie du « TIT FOR TAT » dans sa version du dilemme du prisonnier. Elle se définit comme « cooperate initially, and thereafter cooperate if the other side cooperated last time and defect if the other side defected last time » (Axelrod, 1980, p. 4). En effet, après l'imposition de plusieurs dates butoirs, il devient clair que l'Iran n'a aucunement l'intention de changer son comportement stratégique (Sauer, 2007). Et pour cause, les propositions faites par les Occidentaux ne ciblent pas correctement les désidératas iraniens. À propos du soutien américain à l'adhésion iranienne à l'OMC (Moscovici, 2008), Hassan Rohani déclarera « There is no immediate benefit to us in any of this. It may take a few years before we reach any results. They included things in the previous package that in our view were not positive » (Rohani, 2005, p. 21). À cela s'ajoute la signature du Protocole additionnel en 2003, qui n'est pas immédiatement suivie de sa ratification (Nicoullaud, 2015).

Selon le groupe de contact, ces éléments prouvent que l'Iran n'a pas l'intention d'accéder à leurs requêtes. Par conséquent, le groupe de contact adopte un comportement compétitif (l'option (10 ; 0)) qui se traduit par le passage d'une « diplomatie incitative fondée sur le dialogue politique » (Viaud, 2017, p. 77) à une diplomatie coercitive⁷.

⁷ L'objectif de la diplomatie coercitive est de « contraindre un État ou un acteur non-étatique à modifier son comportement, sans pour autant qu'il soit d'emblée nécessaire de lui déclarer la guerre ou de recourir, en dernière instance, à la force armée, sans l'exclure néanmoins » (Struye de Swielande, 2007, p. 152-153).

3.1.2. La stratégie de la République Islamique d'Iran

Le Président Ahmadinejad choisit de jouer une stratégie compétitive (l'option (10 ; 0) dans le dilemme du prisonnier) puisque l'unique façon de satisfaire les intérêts nationaux passe par la réalisation de l'agenda nucléaire. Cependant, l'acquisition de la bombe atomique est entravée par l'effet des trois régimes de sanctions onusiennes, américaines et européennes. Par conséquent, si l'acquisition de la bombe atomique est impossible à terme, les autres intérêts nationaux iraniens ne sont pas non plus satisfaits à terme. Comme l'accomplissement des intérêts nationaux est conditionné par l'acquisition du statut de puissance nucléaire militaire, l'Iran tente de contourner les effets négatifs des restrictions autonomes, ce qui explique comment l'Iran résiste si longtemps à l'étouffement politique et économique et tient une position compétitive jusqu'en 2013.

A. L'effet économique des sanctions internationales

Dès lors que le CSNU sanctionne durement dans le but de voir l'Iran renoncer au développement de son programme nucléaire, l'économie iranienne se retrouve fortement affectée. En effet, les bénéfices engendrés grâce au commerce du pétrole enregistrent une baisse de 30% en 2012 et cette baisse s'accroît au fur et à mesure des années. De plus, le rial se dévalue fortement, ce qui a pour conséquence de faire augmenter significativement le prix de la vie quotidienne pour un citoyen iranien moyen (Heeley & Sahay, 2013). Étant donné que « l'Union Européenne représente 19% des parts de marché du secteur d'hydrocarbure iranien » (Viaud, 2017, p. 106), le régime de sanctions autonomes imposé par le Conseil de l'Union Européenne dès 2010 fait perdre à l'Iran ses clients européens principaux, dont la Grèce, l'Espagne et l'Italie (Esfandiary, 2013). De manière générale, « les mesures restrictives économiques et financières ciblant l'Iran lui infligent un dommage économique dont les pertes économiques s'élèvent à plus de cent cinquante milliards de dollars dès 2013 » (Viaud, 2017, p. 112).

B. L'effet politique des sanctions internationales

Pour compenser les sanctions économiques et financières internationales, le pouvoir iranien met en place des politiques macro et microéconomiques, notamment en demandant à la population de diminuer sa consommation et en augmentant « ses pressions sécuritaires et sociales » (Rastbeen, 2009, p. 191). Une majorité de la population s'insurge contre ces décisions au travers de lettres ouvertes, de manifestations estudiantines, etc. Cette contestation, combinée à la répression, empire la situation politique interne en Iran (Rastbeen, 2009).

C. Le contournement des sanctions

Tout d'abord, l'Iran met en place un système de transfert informel et illégal d'argent, nommé « Hawla ». Entièrement basé sur la confiance entre les partenaires, il ne requiert pas de traces écrites (Gladstone, 2013).

Ensuite, l'Iran s'appuie sur la coopération économique avec les autres puissances pour contourner l'impact des sanctions. L'accord signé avec le Brésil et la Turquie en 2010 permet à l'Iran de raffermir les liens économiques avec ces deux puissances régionales. Ainsi, le commerce entre la Turquie et l'Iran engendre 21, 89 milliards de dollars en 2012 (Therme, 2018). À l'instar de ces deux puissances, deux banques, l'une française et l'autre allemande, sont attaquées pour non-respect des restrictions coercitives (Viaud, 2017).

Enfin, le commerce illicite, largement présent avant le début de l'imposition des sanctions, est exacerbé au vu de la situation économique invivable dans laquelle se retrouve le citoyen iranien moyen. Par conséquent, les inégalités économiques s'intensifient, enrichissant les hommes à la tête du pays et dépouillant la population. En outre, l'Iran se protège grâce aux sociétés-écrans, non-iraniennes, qui acheminent des produits à double usage sur le sol iranien (Viaud, 2017).

3.1.3. Conclusion

Au vu du comportement compétitif que chaque partie adopte, les intérêts nationaux et communs devraient être rencontrés. En effet, le dilemme du prisonnier selon Axelrod démontre que l'option de la compétition mutuelle (lorsque les deux parties optent pour l'option « ne pas avouer »), chacun écope de la plus petite peine possible (l'option (1 ;1)), option maximisant les intérêts des deux parties. Dans le cadre de la crise du nucléaire iranien, le comportement stratégique des deux camps conduit à une période de stérilité qui ne voit ni les intérêts occidentaux satisfaits ni ceux du pays du Levant. La typologie des négociations établie par McKibben permet de comprendre pourquoi la période de 2005 à 2013 n'a pas été celle qui voit les intérêts communs du groupe de contact et les intérêts nationaux iraniens rencontrés.

3.2. La typologie des négociations de H.E. McKibben

L'explication de la stérilité de cette phase des négociations réside dans la stratégie des négociations utilisée par le groupe de contact. En effet, l'imposition des sanctions par le groupe de contact est la raison pour laquelle les deux parties intéressées ne satisfont pas leurs intérêts respectifs en jouant une stratégie compétitive.

Premièrement, l'imposition de sanctions révèle la stratégie de confrontation posée par le groupe de contact qui change les règles de la négociations (rule-changing strategies). Désormais, l'objectif des négociations n'est plus seulement celui de convaincre le groupe de contact du droit inaliénable de l'Iran au nucléaire civil mais aussi celui de résister à l'envahisseur occidental qui étouffe injustement l'économie iranienne.

Deuxièmement, l'imposition des restrictions autonomes traduit une stratégie de liaison (linkage tactic) qui s'explique par le fait que le groupe de contact lie l'arrêt du programme d'enrichissement de l'uranium à la levée des sanctions économiques et financières. Durant cette deuxième période, le lien établi entre ces deux questions témoigne d'une intention compétitive. En effet, le « P5+1 » prend en otage la question de la levée des sanctions « [by] threatening to impose costs on the linked issue if concessions are not made on the original issues » (McKibben, 2015, p. 46).

Par conséquent, l'Iran “compares its joint payoff across all issues to the payoff from its no agreement outcome rather than analyzing its payoff from each issue individually” (McKibben, 2015, p. 46) et finit par changer sa stratégie de négociation. En effet, le « P5+1 » empire la meilleure alternative (Best Alternative To A Negotiated Agreement) de l'Iran, inchangée depuis le début des négociations. Ainsi, il devient de plus en plus coûteux pour la République Islamique d'Iran d'acquérir la bombe nucléaire car les conséquences économiques et politiques affaiblissent toujours plus le pays et sa population. Malgré l'obstination de l'Iran, l'étouffement économique est si écrasant que poursuivre dans cette voie est irréalisable. La population ne peut se résoudre à garder un chef d'État qui refuse de voir la désillusion engendrée par ce statut quo. L'impact croissant des sanctions diminue la valeur attribuée au statut quo défendu par Ahmadinejad jusqu'à ce que celui-ci ait une valeur plus faible que l'option exigée par le groupe de contact – l'arrêt du programme nucléaire.

En modifiant de cette manière les désavantages associés à l'objectif unique iranien – la poursuite de son programme nucléaire –, le groupe de contact oblige l'Iran à reconsidérer son comportement stratégique compétitif, empêchant les parties intéressées de satisfaire leurs intérêts communs et nationaux.

4. Vérification de la deuxième hypothèse

La première partie de l'affirmation selon laquelle la stérilité de la deuxième phase de négociations entre 2005 et 2013 est la conséquence d'un comportement stratégique de confrontation ne peut être infirmée. Du côté iranien, la stratégie double appliquée par M. Ahmadinejad témoigne de sa position ambiguë face à l'Occident, persévérant dans la réalisation de ses objectifs de développement nucléaire sans pour autant rompre toutes relations avec le « P5+1 » (Viaud, 2017). Du côté occidental, la double stratégie jouée par le « P5+1 », « le dialogue d'une part, l'augmentation de la pression des sanctions d'autre part » (Fabius, 2016, p. 7), est une réponse au comportement stratégique compétitif iranien, selon une logique de « TIT FOR TAT ».

En revanche, il est moins évident de corroborer la deuxième partie de l'assomption qui suppose que cette stérilité est le résultat d'une prise en considération des intérêts nationaux – et non des intérêts communs – par le groupe de contact et par l'Iran. Pour les États membres du groupe de contact, l'analyse des intérêts nationaux montre qu'ils s'impliquent dans les négociations au nom des intérêts communs (à l'instar de l'Allemagne et du Royaume-Uni) ou au nom de leurs intérêts nationaux, complémentaires aux intérêts communs. Pour l'Iran, son obstination dans la poursuite du développement de son programme nucléaire pour satisfaire les intérêts nationaux qui en découle est sa ligne de conduite pendant huit années. Par conséquent, les intérêts communs et les intérêts nationaux de chaque État ont été pris en compte. L'analyse approfondie de la théorie des typologies selon McKibben apporte la réponse quant à la cause de la stérilité de cette deuxième période. En effet, l'imposition des sanctions, hypothéquant l'option de la poursuite de l'agenda nucléaire, contraint l'Iran, à plus ou moins long terme, à prendre en compte les exigences occidentales. L'attente avant la capitulation iranienne dure le temps de cette deuxième période de négociations.

La stérilité de cette deuxième période de négociations est indéniable. Cependant, elle ne relève pas d'un manque de considération des intérêts communs ou nationaux mais bien d'une stratégie de négociations jouée par les deux parties intéressées.

5. Conclusion

Au vu de l'absence de coopération de l'Iran suite aux deux documents signés lors de la première période de négociations, le groupe de contact adopte un comportement stratégique qualifié de « TIT FOR TAT », qui consiste à reproduire le même comportement que la partie adverse au tour précédent. Dès lors, le « P5+1 » lie la satisfaction de leur intérêt commun – la sécurité internationale – à la levée des trois régimes de sanctions économiques et financières que se voit imposer l'Iran. Face à son isolement économique et politique, le pays du Levant trouve différents moyens de contourner les conséquences désastreuses pour persévérer dans la poursuite de son agenda nucléaire afin de réaliser les intérêts nationaux iraniens – la sauvegarde de sa sécurité territoriale, l'expansion de son influence politique et idéologique, la survie énergétique et l'apaisement des tensions nationales. Le dialogue entre les deux parties intéressées reprend avec l'élection d'un nouveau président iranien qui abandonne la rhétorique anti-impérialiste d'Ahmadinejad que la population se lasse d'entendre (Djalili, 2007).

Chapitre 3 : Les négociations de 2013 à 2015

Le passage de la deuxième à la troisième période de négociations est marquée par l'élection du Président modéré Hassan Rohani et sa prédisposition au dialogue avec l'Occident. Ainsi, les négociateurs iraniens s'assoient à la table des négociations en cédant à certaines requêtes du groupe de contact mais en restant inflexibles sur d'autres points. À l'issue des discussions, l'Accord de Vienne est signé entre l'Iran et les membres du « P5+1 » en juillet 2015 et, le même mois, un accord de coopération est conclu entre l'Iran et l'AIEA. Ces accords ne sont pas seulement la résultante de l'ouverture sur l'Occident prônée par la présidence iranienne. Une analyse à un niveau micro permettra de saisir les intérêts nationaux qui expliquent l'implication de chaque État membre au processus de négociations. Le cadre théorique de ce mémoire explique la stratégie de négociation jouée par le groupe de contact et par la République Islamique et nuance ce comportement stratégique.

1. Les évènements façonnant les négociations entre 2013 et 2015

1.1. L'Iran prêt à dialoguer avec le « P5+1 » sur un même pied d'égalité

Afin de mettre en œuvre son plan réformateur⁸, le Président nouvellement élu Rohani, accompagné du Ministre des Affaires étrangères et principal négociateur dans la crise du nucléaire dans cette troisième phase, Mohammad Javad Zarif, présente la « nouvelle approche iranienne » qui vise à la conclusion d'un accord sur le nucléaire (Fabius, 2016).

Dès lors, l'Iran s'engage parallèlement dans deux procédés de négociations indépendants (AIEA, 2017). En novembre 2013, le pays du Levant signe avec l'AIEA un cadre de coopération (a framework for cooperation) (Fabius, 2016) s'assurant du caractère non-militaire de toutes les matières nucléaires destinées au développement du programme iranien (AIEA, 2017). À la fin de ce même mois, à Genève, l'Iran parvient à un accord intérimaire – The Joint Plan of Action – avec le « P5+1 ». Bien que M.J. Zarif ait secrètement discuté de la plupart des détails de l'accord avec John Kerry – Secrétaire d'État des États-Unis – à Oman, le groupe de contact endosse le texte (Fabius, 2016). D'une durée de six mois, les Occidentaux parviennent notamment à obtenir de l'Iran « la dilution de la moitié de son stock d'uranium enrichi au-delà de 20% » (Debrun, 2014, p. 46) et « du gel complet des activités d'enrichissement de l'uranium » (Grand, 2016, p. 39) en échange d'un allègement des sanctions économiques internationales (Debrun, 2014). Pourtant qualifié d'historique, les négociateurs iraniens reviennent sur leurs engagements par l'annonce de la construction d'une nouvelle centrifugeuse (Fabius, 2016). L'année 2013 se termine sur la frustration du groupe de contact de voir les négociations patiner, et ce, malgré le vent d'espoir apporté par l'élection du Président Hassan Rohani.

1.2. Treize rounds de négociations entre février 2014 et avril 2015

À partir du mois de février 2014, les négociateurs des deux camps se rencontreront à intervalles réguliers sans pour autant parvenir à faire évoluer le dialogue vers la signature d'un accord définitif. En effet, les iraniens veulent « obtenir prioritairement la levée des sanctions » (Bordes-Baillé, 2013, p. 9) et ne cachent pas leurs ambitions futures quant au développement du programme nucléaire. En outre, ils rappellent qu'en aucun cas le pouvoir iranien n'opérera

⁸ Pour les détails de cette réforme, voir vérification de la troisième hypothèse en fin de chapitre 3.

un retour en arrière (roll-back) de son agenda nucléaire (Fabius, 2016). Face à cette intransigeance, les Occidentaux revoient leur position. Dès lors, l'objectif n'est plus celui de « définir un nombre de centrifugeuses correspondant à des besoins pratiques » (Fabius, 2016, p. 20) mais plutôt de trouver une solution rallongeant le délai de « break-out », « le temps nécessaire pour fabriquer assez d'uranium enrichi pour produire une arme atomique » (Le Figaro, 2015, p. 2), estimé à seulement deux ou trois mois. Dans cette optique, le groupe de contact propose plusieurs solutions portant soit sur la levée des sanctions⁹ soit sur un étalement du programme d'enrichissement de l'uranium¹⁰ grâce à la reconfiguration des centrifugeuses (Fabius, 2016).

Alors que l'accord intérimaire de Genève posait l'échéance du 24 novembre 2014 pour la conclusion d'un accord de long terme, aucune des deux parties ne peut se vanter d'avoir respecté la date butoir (Fabius, 2016).

1.3. Négociations à Lausanne en 2015

Au mois de mars, à Lausanne, les Iraniens refusent la proposition des Américains quant à la reconfiguration des centrifugeuses en cascades courtes en fuseau mais proposent une diminution de la production de matières fissibles enrichies en uranium pour une période de dix ans. Quant à la levée des sanctions, les Américains proposent de la conditionner à un mécanisme de contrôle de retour automatique (snap-back) (Fabius, 2016), qui consiste à remettre en vigueur les sanctions économiques – onusiennes, américaines et européennes – si un des membres du « P5+1 » estime que l'État perse ne respecte pas ses obligations (France diplomatie, 2015). Ces propositions sont rapidement considérées comme une base solide pour la conclusion d'un accord final.

⁹ Les Américains proposent la solution du « stand-alone » qui « consiste à aborger en apparence les résolutions anciennes du CSNU, pour les transférer vers un document séparés soumis par les E3+3, rendu opposable aux autres Etats par la résolution endossant l'accord » (Fabius, 2016, p. 21)

¹⁰ « Les Américains proposent une reconfiguration en « cascades courtes en fuseau » [...], les Allemands proposent quant à eux une reconfiguration en cerf-volant » (Fabius, 2016, p. 21).

1.4. The Joint Comprehensive Plan of Action – 14 juillet 2015

Sur base des discussions de Genève, les deux parties intéressées définissent les termes de l'Accord de Vienne (ou *The Joint Comprehensive Plan of Action*, JCPOA) en juillet 2015.

1.4.1. Les engagements de l'Iran envers le groupe de contact

Dans l'optique de satisfaire son exigence prioritaire – faire cesser la production de matières nucléaires nécessaires à la fabrication d'une bombe nucléaire –, le JCPOA bloque l'accès aux deux voies principales permettant d'acquérir l'arme atomique, à savoir l'enrichissement de l'uranium ou la production de plutonium (Nicoullaud, 2015). En effet, « l'Iran ne pourra pas conserver sur son territoire plus de 300 kg d'uranium enrichi à moins de 3,67% contre un stock de 7 000 kg avant l'accord » (Grand, 2016, p. 39) pour une durée de 15 ans, ce qui complique significativement la fabrication d'une bombe. De surcroît, l'enrichissement d'uranium dans l'usine de Fordow est formellement proscrit puisque l'infrastructure sera reconvertie en centre de technologies nucléaires (BBC News, 2019). Quant à la production de plutonium, elle sera sérieusement entravée puisque l'État perse s'engage à transférer l'uranium utilisé – dont le plutonium peut être extrait – à l'étranger et à ne plus construire d'autres réacteurs d'eau lourde que celui construit à Arak, qui sera d'ailleurs reconverti (Grand, 2016). En outre, la signature iranienne du JCPOA implique que le pays se soumette aux contrôles des experts de l'AIEA, en vertu des garanties additionnelles (BBC News, 2019). Pour un contrôle complet, le Conseil de Sécurité de l'ONU reste saisi du dossier nucléaire iranien pendant dix ans (France diplomatie, 2015). Ainsi, le délai « break-out » est significativement rallongé, passant d'une durée de quelques mois à au moins un an (Le Figaro, 2015).

1.4.2. Les engagements du groupe de contact envers l'Iran

Pour répondre aux desideratas de la République Islamique, le groupe de contact s'engage à lever progressivement les trois régimes unilatéraux de sanctions économiques dès la confirmation de l'AIEA du respect des engagements iraniens. Échelonnées sur dix ans, le CSNU, le Congrès et le Conseil de l'Union Européenne s'engagent successivement à lever les sanctions économiques qui étouffent différents secteurs de l'économie iranienne mais aussi à supprimer le gel des avoirs financiers de certains individus (Service Public Fédéral des Affaires Étrangères [SPFAE], 2020).

1.4.3. Valeur juridique du *Joint Comprehensive Plan of Action*

L'Accord de Vienne est un accord politique et non un traité, ce qui signifie que le document ne doit pas être signé et ratifié par les parties (France diplomatie, 2015). Cependant, l'Accord contraint les parties à modifier leur comportement grâce à l'adoption unanime de la résolution 2231 par le Conseil de Sécurité des Nations Unies le 20 juillet 2015. Ainsi, la résolution onusienne « brought into force the measures relating to the Security Council that were agreed in the JCPOA » (Joyner, 2016, p. 223), donnant son originalité à l'Accord de Vienne puisqu'il acquiert sa dimension juridique a posteriori (Joyner, 2016).

1.5. L'accord *ad hoc* avec l'Agence Internationale de l'Énergie Atomique

Parallèlement à la signature de l'Accord de Vienne, l'Iran exprime la volonté de voir sa collaboration avec l'AIEA renforcée. À cet égard, le pays du Levant, accompagné par le Président de l'Organisation de l'Énergie Atomique d'Iran (OEAI), Ali Akbar Salehi, signe une « feuille de route » (roadmap) (AIEA, 2015) dont l'objectif est « d'examiner une série de recherches menées par l'Iran dont les applications militaires étaient manifestes » (Grand, 2016, p. 40) afin de s'assurer des fins pacifiques du programme nucléaire iranien. Le début de l'année 2016 sonne la fin de douze années de négociations tumultueuses à travers la mise en vigueur du JCPOA. La conclusion de cet accord démontre la capacité de multiples acteurs – aux intérêts divergents – à se rassembler autour de la table des négociations jusqu'à trouver un compromis. Cependant, la persistance du succès diplomatique de cet accord dans le temps dépendra essentiellement de la bonne volonté des parties à se soumettre aux règles précédemment établies.

2. Les intérêts nationaux de chaque acteur

Au vu de la conclusion de l'Accord de Vienne en juillet 2015, le comportement stratégique joué par les deux parties semble coopératif. Comme le dilemme du prisonnier dans la théorie des jeux opère une distinction importante entre intérêt commun et intérêt national, une analyse plus approfondie des intérêts communs du groupe de contact combinée à une analyse micro des intérêts nationaux de chaque État est indispensable.

2.1. Le groupe de contact – le « P5+1 »

2.1.1. Les intérêts communs du « P5+1 »

L'implication des membres du « P5+1 » répond toujours au désir collectif de voir les intérêts communs – la préservation de l'équilibre international et la lutte contre le terrorisme – satisfaits. Au vu de la stérilité du dialogue entre 2005 et 2013, le groupe de contact espère que le renouveau présidentiel apportera un changement de stratégie iranienne pour rouvrir le dialogue.

2.1.1. Les intérêts nationaux des trois pays européens

A. France : Fortifier sa position diplomatique face à l'Iran

La France de François Hollande prône une « fermeté constructive » (Grand, 2016) face aux négociateurs iraniens, exacerbée depuis la deuxième phase des négociations. L'inflexibilité française peut se résumer comme suit : « puisque l'Iran affirme qu'il ne veut pas se doter de l'arme nucléaire, il doit en tirer toutes les conséquences » (Fabius, 2016, p. 12). Ainsi, la troisième période des négociations représente l'occasion pour les Français de s'affirmer dans ses relations avec Téhéran, puisqu'elle est « perçue par les dirigeants iraniens comme l'interlocuteur stratégique le plus valable en Europe, en tout cas le seul capable d'influencer les États-Unis » (Razoux, 2018, p. 20).

La position intransigeante française face au dossier du nucléaire iranien contraste d'autant plus que les gouvernements allemands et britanniques se montrent tolérants face aux revendications iraniennes. En effet, « les ministres britannique et allemand se tiennent en retrait, prêts à accepter tout résultat convenant aux Américains et aux Iraniens » (Fabius, 2016, p. 15).

B. France, Allemagne et Royaume-Uni : renouer avec un partenaire économique

Les trois pays européens ne peuvent ignorer l'intérêt économique que représentera l'État perse au lendemain de la levée des sanctions économiques internationales. Avec l'ouverture sur l'Occident de Rohani, l'hypothèse lointaine d'un Iran libre du joug des sanctions internationales devient une réalité alléchante pour de nombreux pays européens. Ainsi, l'implication des trois pays européens s'explique également par un désir de voir un accord se conclure pour que les sanctions soient levées et que les échanges commerciaux reprennent (Gilbin, 2018).

2.1.2. Les intérêts nationaux américains

A. Rassurer les pétromonarchies sunnites alliées

Conclure un accord final empêchant l'Iran d'acquérir le statut de puissance nucléaire militaire devient un objectif pressant pour les Américains, tant dans l'optique de répondre à l'intérêt commun du groupe de contact qu'à celui, national, de rassurer ses alliés de la zone pivot. En effet, les deux puissances sunnites que sont l'Arabie Saoudite et Israël, alliés historiques de Washington, exercent une pression croissante sur l'administration américaine (Grand, 2016) au vu de l'accroissement des capacités technologiques iraniennes. Ce progrès menace la stabilité de la région et, par conséquent, la sécurité territoriale de ces deux pétromonarchies. Dès lors, il est dans l'intérêt national de Washington de rapidement solutionner la crise du nucléaire en Iran afin de conserver de bonnes relations avec Riyad et Jérusalem, qui appréhendent mal l'idée d'un nouveau voisin nucléaire (Debrun, 2014).

B. Affermir la relations irano-américaine pour stabiliser le Moyen-Orient

À plus ou moins long terme, les Américains ont l'intention de retirer leurs troupes des zones sensibles de cette région pivot. Seulement, l'apaisement des tensions est nécessaire avant d'ordonner un retour des forces armées sur le sol américain (Debrun, 2014). Dès lors, l'objectif, commun et national, est de stabiliser la région. À l'instar de la deuxième période de négociations, les Américains continuent à soigner la relation irano-américaine car ils sont « [...] conscients que l'Iran est un partenaire difficilement contournable » (Zarifian, 2015, p. 39) dans la réalisation de cet objectif. Par conséquent, les Américains prônent une politique conciliante (Debrun, 2014) quant à l'intervention iranienne dans les différentes crises traversant cette région sensible. Pour preuve, l'administration américaine propose pour la première fois d'inclure le pays du Levant dans les négociations quant à la résolution de la crise syrienne à la fin de l'année 2015 (Zarifian, 2015).

C. Lutter contre le terrorisme

La lutte contre l'islamisme radical reste un objectif inchangé de l'Administration Obama entre la deuxième et la troisième phase de négociations. À cet égard, le contexte régional de la zone pivot du Moyen-Orient prouve que cette lutte commune contre le djihadisme sunnite surpasse les nombreux points de divergences de Washington et Téhéran. En effet, le retour de la présence américaine en 2014 suite aux actes terroristes revendiqués par l'État Islamique sur

le sol irakien (Missy & Loveday, 2014) n'a pas déclenché l'opposition ouverte des Iraniens (Zarifian, 2015).

2.1.3. Les intérêts nationaux russes et chinois

Bien qu'ayant de nombreux intérêts idéologiques et économiques nationaux les poussant à soutenir le pouvoir iranien et son projet ambitieux de puissance nucléaire militaire, la Russie et la Chine restent fidèles à leur décision prise en 2006 de prioriser les intérêts nationaux les rapprochant de l'Occident. Néanmoins, leur comportement reste ambigu, notamment sur l'aspect idéologique et économique des relations qu'ils entretiennent avec l'Iran.

A. Russie : conserver son allié idéologique et la relation économique irano-russe

La Russie veille à limiter les sources de tensions avec le pouvoir iranien afin de préserver ses intérêts nationaux idéologiques. Le soutien russe, combiné au soutien iranien au régime de Bachar el-Assad en 2014, démontre la volonté de Moscou de prouver son affiliation avec l'idéologie iranienne (Gilbin, 2018).

Afin de protéger ses intérêts économiques avec le pays du Levant, Moscou tient la position la moins contraignante envers Téhéran parmi tous les membres du « P5+1 » en tentant de minimiser les obligations auxquelles devra se soumettre l'Iran dans le cadre de l'Accord de Vienne (Fabius, 2016). À cet égard, la Russie réussit à négocier avec les autres membres du groupe de contact afin que le site nucléaire de Bushehr ne soit pas soumis aux sanctions économiques internationales (Donaldson & Nadkarni, 2014).

B. Chine : épargner la relation économique sino-iranienne

La Chine tente aussi de conserver ses liens économiques avec l'Iran malgré le régime de restrictions autonomes nuisible. D'ailleurs, « les Chinois mettent en avant les possibilités en matière de coopération nucléaire civile entre Iraniens et eux-mêmes » (Fabius, 2016, p. 18) lors des négociations de long terme débutant en février 2014.

2.2. La République Islamique d'Iran

Hassan Rohani, Président modéré, s'applique à suivre une ligne diplomatique où la prépondérance de l'accomplissement de l'agenda nucléaire est moindre par rapport aux mandats de ces deux prédécesseurs. En effet, l'Iran mène un dialogue intéressé avec l'Occident

quant à l'avenir de son programme nucléaire dans le but de rétablir son influence régionale (Pahlavi, 2018), endommagée par le discours révolutionnaire et l'entêtement d'Ahmadinejad (Djalili, 2007). La logique selon laquelle l'acquisition de technologies nucléaires dont découle la satisfaction de la totalité des autres intérêts nationaux iraniens perd sa pertinence dans cette troisième période de négociations. De surcroît, Rohani aspire aussi à la stabilisation de la situation économique iranienne.

2.2.1. Les intérêts nationaux iraniens

A. Étendre l'influence politique et idéologique en apaisant la communauté internationale

L'intérêt national de la restauration de l'influence iranienne au Moyen-Orient perdure lors de cette troisième phase de négociations. Celle-ci s'exprime à travers la volonté de Rohani de s'impliquer dans le dialogue avec l'Occident quant à l'avenir de son programme nucléaire. En effet, le Président a conscience de l'inquiétude de la scène internationale à l'idée de voir un autre pays du Moyen-Orient se doter de l'arme ultime. La signature d'un accord sur le nucléaire apaiserait cette crispation (Grand, 2016), ce qui permettrait à l'Iran de retomber dans les bonnes grâces de communauté internationale, élément indispensable pour dépasser les obstacles occidentaux empêchant la réalisation de cet intérêt national.

B. Étendre l'influence politique et idéologique en modérant les relations avec les pétromonarchies sunnites

L'Arabie Saoudite et Israël sont les deux pétromonarchies de la péninsule arabique, alliées historiques avec les États-Unis, les plus susceptibles de miner l'influence régionale de l'Iran du fait des positions étatiques divergentes sur plusieurs dossiers - notamment en Syrie, au Yémen, en Irak, en Palestine, etc (Grand, 2016). Selon Rohani, la satisfaction de cet intérêt national passe par un apaisement des relations avec les États de cette région, qui se traduit par la signature iranienne à l'Accord de Vienne.

Le territoire syrien est l'exemple même de la cristallisation des tensions opposant l'Iran aux deux pétromonarchies. La République Islamique octroie un soutien financier et militaire sans faille au pouvoir de Bachar el-Assad, en témoigne encore l'intervention du Hezbollah libanais en Syrie en 2013 (Djalili, 2016), alors que la dynastie des al-Saoud soutient les salafistes syriens (Therme, 2013). Le soutien iranien au régime chiite syrien ne contrarie pas que l'Arabie

Saoudite. En effet, la raison de l'implication iranienne dans ce dossier n'est pas tant religieuse que idéologique puisque « Téhéran perçoit le régime syrien comme opposé à Israël et à un ordre mondial dominé par les États-Unis, ce qui correspond aux orientations « révolutionnaires » de sa politique étrangère » (Djalili & Kellner, 2016, p. 16). Le territoire syrien est le jeu d'oppositions manifestes entre l'Iran et l'Arabie Saoudite d'une part, et l'Iran et Israël d'autre part. En outre, le dossier yéménite et irakien sont deux sources de rivalités importantes entre le pays du Levant et l'Arabie Saoudite. En effet, l'accession au pouvoir de la minorité chiite Houthis déplaît fortement au Royaume, qui la perçoit comme une intrusion dans un pays majoritairement sunnite. Dès lors, le Yémen est le théâtre d'affrontements interposés entre les armées iraniennes et arabo-saoudiennes (Djalili, 2019). Quant au dossier irakien, il met en scène l'opposition entre les deux États puisque le pouvoir iranien soutient le pouvoir chiite – depuis 2003 – irakien alors que le Royaume encourage le peuple majoritairement sunnite à se révolter (Hourcade, 2016). De surcroît, le discours politique iranien n'a jamais caché ses réticences à admettre l'existence de l'État d'Israël pour des raisons idéologiques, percevant ce dernier comme une intrusion des États-Unis dans la zone moyen-orientale (Djalili, 2007). Par conséquent, le conflit israélo-palestinien est envisagé par le pouvoir iranien comme une nuisance supplémentaire à la puissance israélienne (Hourcade, 2016). Dès lors, les iraniens fournissent un soutien militaire et financier au Jihad Islamique (Djalili, 2019).

Dans l'optique d'améliorer les relations avec ces puissances régionales pour promouvoir l'idéologie iranienne à travers le Moyen-Orient, il est dans l'intérêt iranien de conclure un accord avec le « P5+1 » pour confirmer son abandon du statut de puissance nucléaire militaire. Afin de consolider cet apaisement découlant de la signature du JCPOA, les positions iraniennes sur les dossiers les plus épineux se font davantage neutres. Ainsi, l'Iran se dit prêt à négocier avec l'Arabie Saoudite sur un plan de partage des zones d'influence du Moyen-Orient : « l'Iran gardant certains de ses acquis en Syrie et l'Arabie son influence au Yémen » (Hourcade, 2016, p. 360), solutionnant deux dossiers porteurs des rivalités interétatiques. Par ailleurs, les positions iraniennes se font plus discrètes sur la question palestinienne (Hourcade, 2016). De surcroît, l'Iran abandonne sa logique d'affrontement face à Israël au profit d'une dissuasion mutuelle (Razoux, 2018).

C. Redresser l'économie iranienne

Conséquence directe des trois régimes de restrictions unilatéralement imposées, l'économie iranienne est notamment rongée par le chômage et l'hyperinflation (Coville, 2013). Pour le Président, la levée des sanctions est conditionnelle à un redressement de la situation économique catastrophique dans laquelle est plongé le pays tout entier. Dès lors, l'implication de l'Iran dans le dialogue avec le « P5+1 », où le Président réclamera « prioritairement un allègement des sanctions internationales qui asphyxient le régime » (Bordes-Baillé, 2013, p. 9), répond à l'objectif de stabiliser l'économie.

3. Application du cadre théorique

3.1. Le dilemme du prisonnier selon R. Axelrod

3.1.1. La stratégie du groupe de contact « P5+1 »

La stratégie de négociations jouée par le groupe de contact oscille entre les deux comportements stratégiques proposés dans le dilemme du prisonnier – la coopération et la compétition. En effet, le « P5+1 » est loin de la coopération animant la première phase de négociations et ne peut être associé à un comportement hautement confrontant, à l'instar de la deuxième période de discussions. Ainsi, le groupe de contact reste fidèle aux intérêts communs qui ont sous-tendu son comportement stratégique tout au long de ces négociations, mais, étant donné l'imminence de la conclusion d'un accord, est également prêt à faire des concessions. Le groupe de contact privilégie la conclusion d'un accord qui n'est pas totalement conforme à ses exigences à l'absence total d'accord.

A. L'oscillation entre un comportement stratégique de confrontation...

Les intérêts nationaux de chaque membre du « P5+1 » n'ont pas fondamentalement changé entre ces deux périodes. Par conséquent, le comportement stratégique compétitif (l'option (10 ;0)) adopté par le groupe de contact dans la deuxième phase des négociations reste d'application pour cette troisième partie sur certains points. En effet, le « P5+1 » est déterminé à contrôler le développement du programme nucléaire iranien et exige de la part de l'Iran qu'il se soumette aux contrôles des experts de l'AIEA, assurant le caractère pacifique du programme nucléaire iranien (Viaud, 2017).

B. ... et un comportement stratégique de coopération

Deux éléments nuancent cette logique de confrontation. D'une part, la volonté de Rohani d'établir un dialogue constructif avec l'Occident et de revenir s'asseoir à la table des négociations est un élément qui amenuise la suspicion occidentale quant à la menace du nucléaire iranien. D'autre part, le changement de majorité en faveur des républicains au Congrès américain est un élément supplémentaire favorisant le changement de position du groupe de contact. Le Président Obama se retrouve fort peu soutenu par la majorité républicaine du Congrès qui perçoit l'accord comme un compromis ne résolvant pas entièrement la question du nucléaire iranien. Dès lors, l'administration américaine - leader du groupe de contact - se doit de parvenir à un accord avant la date butoir fixée lors de la rédaction de l'accord intérimaire de 2013 (Viaud, 2017). Cette course dans le temps l'amène à se concentrer davantage sur la conclusion d'un accord que sur la défense féroce des desideratas du groupe de contact (Grand, 2016).

La stratégie de négociation compétitive a été adoucie par l'offre de concessions et l'acceptation de concessions en retour – témoignant d'un comportement stratégique coopératif (l'option (5 ; 5)) – permettant la conclusion de l'Accord de Vienne. Alors que le groupe de contact espérait « l'arrêt durable des activités d'enrichissement et une transparence complète sur les activités passées de Téhéran » (Grand, 2016, p. 40), il n'obtient qu'une limitation de « ses activités d'enrichissement et de retraitement d'uranium à un taux qui ralentit le processus d'acquisition d'armes nucléaires sur une durée de quinze ans » (Viaud, 2017, p. 133-134).

3.1.2. La stratégie de la République Islamique d'Iran

La déclaration du Président Rohani de « poursuivre les négociations avec le P5+1, « sur un pied d'égalité et dans l'intérêt national » » (Bordes-Baillé, 2013, p. 10), témoigne de son intention d'adopter un comportement stratégique coopératif. Ce changement de comportement par rapport à la deuxième phase de négociations bénéficie de l'appui du Guide Suprême conservateur, Ali Khamenei (Naji, 2013), qui « semble avoir pris acte de la volonté nationale de renouer le dialogue avec l'extérieur mais aussi des difficultés économiques préoccupantes liées principalement à son isolement découlant des sanctions » (Debrun, 2014, p. 49). Sans ce soutien, les démarches entreprises par Rohani afin de satisfaire les intérêts nationaux seraient inutiles puisque le Guide Suprême « conserve l'ultime décision de l'orientation des politiques

internes et de politique étrangère de l'Iran au travers d'un réseau d'institutions religieuses et républicaines [...] » (Viaud, 2017, p. 55).

Cependant, le feu vert du Guide Suprême ne se suffit pas à lui seul. En effet, la décision de Rohani est entravée par la crainte des conservateurs du régime théocratique iranien de « perdre la face » devant les négociateurs occidentaux en cas d'abandon de leurs exigences. Depuis, 2003, les conservateurs restent sur leur position selon laquelle les exigences occidentales sont inadmissibles, les privant de leur droit inaliénable au nucléaire civil (Grand, 2016). Au vu de cette tension interne, le comportement stratégique iranien varie entre la coopération (l'option (5 ; 5)) – prônée par Rohani – et la confrontation (l'option (10 ; 0)) – revendiquée par les conservateurs.

Ainsi, le comportement stratégique ambivalent de l'Iran l'amène à céder sur une exigence majeure lors de la conclusion de l'Accord de Vienne, à savoir le caractère immédiat de la levée des sanctions économiques internationales. En effet, « les restrictions imposées à Téhéran seront progressivement levées d'ici 2026 (voire 2031) » (Grand, 2016, p. 39), ce qui retarde l'essor de l'économie iranienne afin que la communauté internationale s'assure de la conformité de l'État perse au JCPOA (SPFAE, 2020). Néanmoins, les négociateurs iraniens tiennent un discours clair sur les points non-négociables de la négociation : « refus de la notion de « break-out », importance de la R&D [...], PMD à traiter avec l'AIEA [...], exigence d'une levée des sanctions du CSNU, relation inverse entre durée de l'accord et niveau des restrictions » (Fabius, 2016, p. 18), qui témoigne d'un comportement stratégique compétitif résultant de l'influence de la faction politique conservatrice iranienne.

3.2. La typologie des négociations de H. E. McKibben

La conclusion d'un accord sur le long terme (JCPOA) et l'accord de coopération signé avec l'Agence sont deux documents qui résultent d'un jeu oscillant entre concessions, preuves d'une stratégie de négociation coopérative, et intransigeances, bases d'une stratégie de négociation compétitive. La typologie de McKibben permet de saisir le degré de coopération animant les deux parties aux négociations ainsi que la confrontation qui sous-tend les discussions sur des points plus épineux.

3.2.1. Le caractère « hautement confrontant » des négociations

Les négociations résultent d'un comportement hautement confrontant, « characterized by a refusal to make concessions » (McKibben, 2015, p. 35), joué par les deux parties aux négociations puisque certains points des discussions ont fait l'objet d'un veto, imposant à l'autre partie les limites à ne pas dépasser. En effet, les membres du « P5+1 » n'accèdent pas à la requête perse de lever la totalité des mesures restrictives économiques et financières immédiatement. De son côté, l'Iran refuse notamment de remettre en cause son droit inaliénable au nucléaire civil. Ce comportement stratégique confrontant joué par les deux côtés de la table des négociations reflète les intérêts nationaux et communs. Pour le groupe de contact, le contrôle du programme nucléaire iranien est essentiel pour stabiliser la région fragile du Moyen-Orient. Pour l'Iran, le droit au nucléaire civil est primordial au redressement de l'économie et à l'expansion de l'idéologie iranienne.

3.2.2. Le caractère « quelque peu coopératif » des négociations

Les concessions faites par les deux parties permettent de comprendre la classification des négociations en « quelque peu coopératives » (somewhat cooperative). La coopération jouée par les deux parties se comprend à travers les trois constats relatifs à l'offre de concession posés par la théorie de McKibben.

Le premier constat selon lequel « concessions are more likely to be adopted by all bargaining actors when opposing sides place most value on winning on different issues » (McKibben, 2015, p. 13) permet de comprendre que les deux camps coopèrent parce qu'ils privilégient la conclusion d'un accord pas entièrement conforme à leurs exigences, à l'absence total d'accord commun. La conclusion d'un accord est donc l'option ayant le plus de valeur pour les parties intéressées. Ainsi, « perdre » sur certains points face à l'autre partie est facilement surmontable en comparaison de l'avantage à « gagner » la conclusion d'un accord satisfaisant l'intérêt commun.

Ce premier constat fait écho à la deuxième affirmation de McKibben selon laquelle « a bargaining actor is more likely to offer concessions when it faces a costly alternative to agreement – that is, its best alternative to a negotiated agreement (BATNA) is costly » (McKibben, 2015, p. 14). L'option de continuer à jouer la double approche d'Achmadinejad (faire des propositions infondées pour gagner du temps et ainsi atteindre le statut de puissance

nucléaire militaire) devient de plus en plus couteuse avec l'imposition croissante de sanctions économiques internationales. Dès lors, Rohani choisit de coopérer car l'option devenue la plus avantageuse – afin de répondre aux deux intérêts nationaux iraniens – est la signature d'un accord avec la communauté internationale.

Enfin, le troisième constat à propos des concessions établi par McKibben porte sur “the degree to which the bargaining actors focus on the absolute gains they receive from a particular bargaining outcome or the gains they receive relative to the other side” (McKibben, 2015, p. 14). Dans le cadre des négociations sur le nucléaire iranien, les deux camps se concentrent sur les gains absolus, n'envisageant que les avantages engendrés par la conclusion d'un accord final. Ainsi, l'échange de concessions procure à chaque partie un gain absolu sans subir de perte relative, aucune partie ne « perdant » vraiment les négociations.

4. Vérification de la troisième hypothèse

Dans l'optique d'infirmer ou de confirmer l'assomption selon laquelle cette élection altère l'intérêt national iranien et modifie le comportement stratégique de cet État, il est d'abord nécessaire de se pencher sur le programme politique du Président. Ensuite, il sera nécessaire de déterminer si ce programme politique influence l'intérêt national iranien.

Face à une économie en récession, la population iranienne espère voir son quotidien significativement amélioré en même temps que des changements sociétaux profonds apparaissent grâce à l'élection du Président Hassan Rohani (Coville, 2013). Sa volonté de rétablir l'économie du pays, essentiellement endommagée par les sanctions économiques internationales, combinée à son désir de raviver l'unité nationale grâce aux valeurs religieuses (Ditto, 2013), le poussent à mettre en œuvre un projet réformateur ambitieux. Pour ce « religieux rationnel, efficace et ouvert au dialogue » (Hourcade, 2013, p. 6), la position de l'Iran sur la scène internationale est cruciale. Dès lors, ces réformes auront un impact positif améliorant la perception de l'Iran par la communauté internationale en ce qu'elles « facilitate the defense, upkeep, and legitimization of the iranien regime » (Ditto, 2013, p. 1). Pour réparer le mal causé par le discours révolutionnaire d'Ahmadinejad, le Président Rohani met en place un mode opératoire différent de ces prédécesseurs puisque « cela passe, selon lui, par une normalisation des relations avec les pétromonarchies de la péninsule arabique » (Therme, 2013, p. 22). Dans cette optique, l'ouverture sur l'Occident du Président constitue un des piliers majeurs de son programme

présidentiel. Par ailleurs, il adopte des positions davantage modérées sur plusieurs conflits opposant l'Iran à l'Arabie Saoudite ou à Israël.

Ainsi, cette troisième hypothèse ne peut être confirmée. En effet, l'intérêt national iranien reste le même entre les mandats des présidents : il s'agit toujours d'étendre l'influence politique et idéologique de l'Iran. Cependant, le moyen mis en place pour parvenir à satisfaire cet intérêt national diffère sous la présidence de Rohani. Ce changement de mode opératoire explique le passage d'un comportement stratégique compétitif lors de la deuxième période de négociations à un comportement stratégique coopératif.

Conclusion

L'approche néoréaliste de ce mémoire met en exergue le comportement stratégique considéré comme iconique sous-tendant ce mémoire : dans un état d'anarchie, l'État cherche à assurer sa survie, son intérêt national prioritaire. Selon une logique rationnelle, la satisfaction de cet intérêt national se révèle dans l'adhésion des six États occidentaux au processus de négociations dans l'optique de faire cesser.

La vision systémique néoréaliste envisage l'adhésion des six États occidentaux au groupe de contact afin de satisfaire leur objectif prioritaire de sécurité dans un système anarchique. La perception du développement du programme nucléaire en Iran comme une menace est l'élément initiateur des négociations, jeu à somme non-nulle avancé par l'approche stratégique des relations internationales. Par conséquent, l'analyse unitaire avancée par le dilemme du prisonnier met en exergue les intérêts nationaux de chaque État guidant un comportement stratégique précis. Ainsi, l'implication des sept États – l'Iran inclus – répond à la satisfaction d'intérêts nationaux d'ordre économique, politique, idéologique, sécuritaire ou énergétique.

Pour comprendre les stratégies de négociations jouées par les parties intéressées, les intérêts nationaux sous-tendant le comportement stratégique de chaque État illustrent les motivations étatiques à s'impliquer dans les douze années de discussions.

Lors de la première phase de négociations, le besoin de répondre à l'objectif commun de sécurité, combiné aux intérêts nationaux de chaque État, pousse le groupe de contact à appliquer une stratégie de négociations qui menace l'Iran de sanctions, projetant les conséquences négatives auxquelles celui-ci s'expose s'il maintient son statu quo. De son côté, l'Iran se conforme aux exigences occidentales *a minima* dans l'optique de préserver les bonnes relations avec l'Occident et de ne pas alarmer sa faction politique conservatrice. Dès lors, l'hypothèse H1 est démentie puisque c'est la combinaison de l'intérêt commun de l'« E3 » avec les intérêts nationaux des quatre États parties démontrant leur implication dans le processus de négociations qui influence le cours des négociations.

Face à la menace de la saisine du dossier iranien par le CSNU, l'État perse opte pour une stratégie de négociation ambiguë dès le début de la deuxième phase des négociations. Celle-ci consiste à dialoguer avec le groupe de contact afin d'échapper aux contrôles des experts de l'AIEA pour poursuivre le développement de son programme nucléaire. L'étouffement économique et politique conséquent à l'exécution des sanctions onusiennes, européennes et américaines, rend l'option du statu quo plus coûteuse que celle de céder aux exigences occidentales. Cette stratégie de négociation posée par le « P5+1 » vise à altérer la meilleure alternative (BATNA) de la partie adverse pour l'inciter à accéder aux requêtes occidentales. Ainsi, l'hypothèse H2 doit être infirmée puisque la stérilité de cette deuxième phase s'explique par le choix des deux parties d'une stratégie de négociations compétitive.

Du côté occidental, la satisfaction de l'intérêt commun de sécurité internationale du groupe de contact passe par une stratégie de liaison qui associe la levée des trois régimes de restrictions autonomes à la résolution de la crise du nucléaire iranien lors de la troisième phase de négociations. Du côté iranien, le Président modéré perçoit la résolution de cette crise comme un moyen de satisfaire deux intérêts nationaux iraniens pressants. Forts d'une même détermination à trouver un accord final, les deux parties se concentrent sur les compromis à accorder et les limites à ne pas dépasser.

La conclusion de ces douze années de négociations démontre la capacité de multiples États – aux intérêts divergents – à se rassembler autour de la table des négociations pour trouver un compromis. L'Accord de Vienne marque le début d'une nouvelle période de négociations puisqu'il constitue une base que les États font agrandir aux domaines de l'énergie, de la

recherche et de l'environnement, des droits de l'homme, etc (Commission Européenne, 2016). Cependant, la persistance du succès diplomatique de cet accord dans le temps dépendra essentiellement de la bonne volonté des parties à se soumettre aux règles précédemment établies. À cet égard, la déclaration du directeur de l'AEOI à propos du retrait éventuel des États-Unis : « We can very easily snap back and go back ... not only to where we were, but a much higher position technologically speaking » le 22 janvier 2017 (RT, 2017), combinée au retrait effectif de la puissance hégémonique américaine du JCPOA le 8 mai 2018 (Le Monde, 2018), représente un des éléments compromettant fortement la stabilité de l'Accord de Vienne dans le temps.

Bibliographie

1. Livres

Axelrod, R. M. (1984). *The Evolution of Cooperation*. New-York, Etats-Unis : Basic Books.

Briguet, G. (2005). *Grands Etats européens dans la guerre d'Irak*. Genève, Suisse : Institut européen de l'Université de Genève.

David, C. (2013). *La guerre et la paix: Approches et enjeux de la sécurité et de la stratégie*. Paris: Presses de Sciences Po

Djalili, M. & Kellner, T. (2017). *Histoire de l'Iran contemporain*. Paris: La Découverte.

Donaldson, R. H., & Nadkarni, V. (2018). *The Foreign Policy of Russia*. Abingdon, Royaume-Uni : Routledge.

Dupont, C. (2006). *La négociation post-moderne: bilan des connaissances, acquis et lacunes, perspectives*. Paris, France : Publibook Des Ecrivains.

Jafarzadeh, A. (2007). *The Iran Threat*. Londres, Royaume-Uni : Palgrave Macmillan.

Joyner, D. H. (2016). *Iran's Nuclear Program and International Law : From Confrontation to Accord* (1^{re} éd.). New-York, Etats-Unis : Oxford University Press.

McKibben, H. E. (2015). *State Strategies in International Bargaining*. Cambridge, Royaume-Uni : Cambridge University Press.

Morgenthau, H. (1948). *Politics Among Nations: The Struggle for Power And Peace*. New-York, Etats-Unis : A. A. Knopf.

Rapoport, A., Chammah, A. M., & Orwant, C. J. (1965). *Prisoner's Dilemma*. Consulté à l'adresse
https://books.google.be/books?hl=fr&lr=&id=yPtNnKjXaj4C&oi=fnd&pg=PA3&dq=rapoport+prisoner%27s+dilemma&ots=g2EfHgWS_o&sig=J5sp3MpdwE5wD5D7fk51WeeJemo&redir_esc=y#v=onepage&q=rapoport%20prisoner's%20dilemma&f=false

Roosens, C., Rosoux, V., & de Wilde D'Estmael, T. (2004). *La politique étrangère, le modèle classique à l'épreuve* (1^{re} éd.). Bruxelles, Belgique : Peter Lang.

Schelling, T. C. (1980). *The Strategy of Conflict*. Massachusetts, United States : Harvard University Press.

Swielande, T. S. (2007). *La politique étrangère de l'administration Bush*. Berne, Suisse : Peter Lang.

Viaud, A. (2017). *L'Union européenne face à la crise du nucléaire iranien (2003-2017)*. Louvain-La-Neuve, Belgique : Presses universitaires de Louvain.

Waltz, K. N. (1979). *Theory of International Politics* (1^{re} éd.). Unites States of America : Addison-Wesley Publishing.

2. Chapitres d'ouvrage collectif

Aoun, E. (2013). L'Iran et le Levant : Dans les sables mouvants de la crise syrienne. In: Firouzeh Nahavandi, L'Iran dans le monde : Nouvelles perspectives régionales et internationales, L'Harmattan : Paris 2013, p. 153-186

Battistella, D., Cornut, J. & Baranets, É. (2019). Chapitre 4. Le paradigme réaliste. Dans : , D. Battistella, J. Cornut & É. Baranets (Dir), *Théories des relations internationales* (pp. 121-168). Paris: Presses de Sciences Po.

Buzan, B. (1996). The Timeless Wisdom of Realism? . In S. Smith, M. Zalewski, & K. Booth (Éd.), *International Theory: Positivism and Beyond* (p. 47-65). Cambridge, Royaume-Uni : Cambridge University Press.

Mazzucelli, C. (2009). E3 diplomacy with Iran: Reaching the limits of the European Union as global actor. In F. Laursen (Éd.), *The EU in the Global Political Economy* (p. 315-340). Bruxelles, Belgique : Peters Lang.

3. Articles scientifiques

Axelrod, R. (1980). Effective Choice in the Prisoner's Dilemma. *The Journal of Conflict Resolution*, 24(1), 3-25. Retrieved April 28, 2020, from www.jstor.org/stable/173932

Bordes-Baillé, M. (2013). L'élection de Hassan Rouhani peut-elle impacter les négociations sur le dossier nucléaire iranien ? . Dans P. Razoux (Éd.), *Qu'attendre de l'élection du nouveau président iranien ?* (La Lettre de l'IRSEM éd., Vol. 6, p. 9-10). France : Institut de Recherche Stratégique de l'Ecole Militaire.

Boulanger, P. (2015). Chapitre 8 - La menace des armes de destruction massive. Dans : , P. Boulanger, *Géographie militaire et géostratégie: Enjeux et crises du monde contemporain* (pp. 233-258). Paris: Armand Colin. doi:10.3917/arco.boula.2015.01.0233.

Boutherin, G. (2008). Le Traité sur la non-prolifération à l'épreuve du droit de retrait. *Politique étrangère*, hiver(4), 791-801. doi:10.3917/pe.084.0791.

Cartonnet, A. (2011). Structuralisme et néoréalisme dans le champ des relations internationales. Le cas de Kenneth Waltz. *Astérian*, (9), 10-36. <https://doi.org/10.4000/asterion.2162>

Chagnollaude, J. (2008). L'Iran et le TNP. *Confluences Méditerranée*, 67(4), 45-56. doi:10.3917/come.067.0045.

Cohen, S. (2010). Israël et l'Iran : la bombe ou le bombardement ?. *Politique étrangère*, printemps(1), 111-123. doi:10.3917/pe.101.0111.

Coville, T. (2013). L'élection de Hassan Rouhani et les attentes de la société iranienne. Dans P. Razoux (Éd.), *Qu'attendre de l'élection du nouveau président iranien ?* in La Lettre de l'IRSEM éd., Vol. 6, p. 11-12. France : Institut de Recherche Stratégique de l'Ecole Militaire.

Coville, T., Mohajer, N. & Vahabi, M. (2017). Faits politiques et économiques majeurs depuis la révolution de 1979. *Revue internationale des études du développement*, 229(1), 171-182. doi:10.3917/ried.229.0171.

de Montesquiou, A. (2008). Iran : le dialogue indispensable. *Revue internationale et stratégique*, 70(2), 143-150. doi:10.3917/ris.070.0143.

Debrun, A. (2014). L'Iran de retour dans le concert des Nations : opportunités d'affaires et enjeux géopolitiques. *Sécurité et stratégie*, 16(1), 46-53. doi:10.3917/sestr.016.0046.

Dixit, A. (2006). Thomas Schelling's Contributions to Game Theory. *The Scandinavian Journal of Economics*, 108(2), 213-229. Retrieved July 5, 2020, from www.jstor.org/stable/3877029

Djalili, M. (2007). L'Iran d'Achmadinejad : évolutions internes et politique étrangère. *Politique étrangère*, printemps(1), 27-38. doi:10.3917/pe.071.0027.

Djalili, M. (2016). L'Iran dans les crises du Moyen-Orient. *Politique étrangère*, Été(2), 37-48. doi:10.3917/pe.162.0037.

Djalili, M. (2019). Politique étrangère de l'Iran : entre religion, révolution et pragmatisme. *Confluences Méditerranée*, 109(2), 163-177. doi:10.3917/come.109.0163.

- Djalili, M. & Kellner, T. (2016). Rivalité irano-saoudienne en Syrie après la conclusion de l'accord sur le nucléaire. *Confluences Méditerranée*, 97(2), 15-30. doi:10.3917/come.097.0015.
- Djalili, M. & Therme, C. (2009). Double défi pour la puissance régionale iranienne : crises internes et nouvelle politique américaine. *Maghreb - Machrek*, 201(3), 45-56. doi:10.3917/machr.201.0045.
- Djalili, M., & Kellner, T. (2012). L'Iran dans son contexte régional. *Politique étrangère*, 77(3), 519-531. Retrieved July 2, 2020, from www.jstor.org/stable/42714620
- Drouhaud, P. (2006). La dissuasion nucléaire de la France et l'environnement international. *Guerres Mondiales Et Conflits Contemporains*, (223), 127-140. Retrieved July 2, 2020, from www.jstor.org/stable/25733111
- Esfandiary, D. (2013). *Assessing European Union's Sanctions policy : Iran as a Case Study*, in Non-Proliferation Papers, (34), EU-Non-proliferation Consortium. Consulté à l'adresse <https://www.sipri.org/publications/2013/eu-non-proliferation-papers/assessing-european-unions-sanctions-policy-iran-case-study>
- Fabius, L. (2016). La genèse de l'accord du 14 juillet 2015 sur le nucléaire iranien. *Revue internationale et stratégique*, 102(2), 6-37. doi:10.3917/ris.102.0006.
- Giblin, B. (2018). Éditorial. L'Iran : un acteur majeur au Moyen-Orient. *Hérodote*, 169(2), 3-11. doi:10.3917/her.169.0003.
- Grand, C. (2016). L'accord avec l'Iran : un pari stratégique. *Commentaire*, numéro 153(1), 37-44. doi:10.3917/comm.153.0037
- Heeley, L., & Sahay, U. (2013, 3 juin). Are Sanctions on Iran Working ? Consulté le 29 mai 2020, à l'adresse <https://armscontrolcenter.org/are-sanctions-on-iran-working/>

- Hourcade, B. (2013, septembre). *Qu'attendre de l'élection du nouveau président iranien ?* (6). (P. Razoux, dir.). Paris, France : La Lettre de l'IRSEM.
- Hourcade, B. (2016). L'Iran et le monde arabe : une rivalité dépassée ?. *Hérodote*, 160-161(1), 337-364. doi:10.3917/her.160.0337.
- Kian-Thiébaud, A. (2008). L'Iran entre sanctions, destructions et négociations. *Revue internationale et stratégique*, 70(2), 79-86. doi:10.3917/ris.070.0079.
- LaFranchi, H. (2004). Will nuclear bargain with Iran work ? *The Christian Science Monitor*. Consulté à l'adresse <https://www.globalpolicy.org/global-taxes/41782.html>
- Lehne, S. (2012, juillet 5). The Big Three in EU Foreign Policy. Consulté le 17 mai 2020, à l'adresse <https://carnegieeurope.eu/2012/07/05/big-three-in-eu-foreign-policy-pub-48759>
- Leonard, M. (2005). Can EU diplomacy stop Iran's nuclear programme ? . *Centre for European Reform*. Consulté à l'adresse <https://www.cer.eu/publications/archive/working-paper/2005/can-eu-diplomacy-stop-irans-nuclear-programme>
- Macleod, A., Masson, I., & Morin, D. (2004). Identité nationale, sécurité et la théorie des relations internationales. *Études internationales*, 35(1), 7-24. <https://doi.org/10.7202/008445ar>
- Moscovici, P. (2008). Quelle diplomatie européenne pour un Iran aux ambitions nucléaires ?. *Revue internationale et stratégique*, 70(2), 135-142. doi:10.3917/ris.070.0135.
- Muxagato, B. (2010). Les relations Brésil/Iran et la question du nucléaire. *Politique étrangère*, 66(2), 399-411. doi:10.3917/pe.102.0399.
- Nicoullaud, F. (2008). Iran nucléaire : je me souviens de 2003. *Revue internationale et stratégique*, 70(2), 179-186. doi:10.3917/ris.070.0179

- Nicoullaud, F. (2015). La non-prolifération nucléaire et l'accord avec l'Iran. *Après-demain*, n° 36, nf(4), 42-43. doi:10.3917/apdem.036.0042.
- Pahlavi, P. (2018). Comprendre la résilience de la République islamique d'Iran. *Politique étrangère*, automne(3), 63-74. doi:10.3917/pe.183.0063.
- Posch, W. (2010, 11 octobre). Iran and the European Union. Consulté le 28 mai 2020, à l'adresse <https://iranprimer.usip.org/resource/iran-and-european-union>
- Pouponneau, F. (2013). Lutttes nationales et politique étrangère: Analyse d'un changement de la « position de la France » dans la crise du nucléaire iranien. *Gouvernement et action publique*, vol. 2(3), 461-486. doi:10.3917/gap.133.0461.
- Pouponneau, F. (2013). Une division internationale du travail diplomatique: Analyse de la politique étrangère française autour du problème du nucléaire iranien. *Revue française de science politique*, vol. 63(1), 51-73. doi:10.3917/rfsp.631.0051.
- Rastbeen, A. (2009). L'Iran et les enjeux géostratégiques au XXIe siècle. *Hérodote*, 133(2), 180-197. doi:10.3917/her.133.0180.
- Razoux, P. (2018). Quelques clés pour décrypter la politique étrangère iranienne. *Hérodote*, 169(2), 13-26. doi:10.3917/her.169.0013.
- Richard, Y. (2008). Le nucléaire iranien en perspective. *Revue internationale et stratégique*, 70(2), 113-118. doi:10.3917/ris.070.0113.
- Sauer, T. (2007). Coercive diplomacy by the EU: the Iranian nuclear weapons crisis. *Third World Quarterly*, 28(3), 613-633. <https://doi.org/10.1080/01436590701200620>
- Scaini, M. (2011). L'évolution des rapports entre Israël et l'Iran, déclin de l'hégémonie occidentale au Moyen-Orient. *Outre-Terre*, 28(2), 483-492. doi:10.3917/oute.028.0483.

Seni, N. (2018). Turquie-Iran : une entente cordiale ?. *Hérodote*, 169(2), 55-65. doi:10.3917/her.169.0055.

Therme, C. (2013). La politique étrangère du président Rouhani à l'épreuve d'une guerre froide avec l'Arabie saoudite. Dans P. Razoux (Éd.), *Qu'attendre de l'élection du nouveau président iranien ?* (La Lettre de l'IRSEM éd., Vol. 6, p. 21-22). France : Institut de Recherche Stratégique de l'Ecole Militaire.

Therme, C. (2018). Les relations entre la Russie, l'Iran et la Turquie : entre héritages historiques communs et ententes conjoncturelles. *Hérodote*, 169(2), 27-39. doi:10.3917/her.169.0027.

Vairon, L. (2008). La diplomatie chinoise et l'Iran: Un équilibrisme habile mais périlleux.... *Confluences Méditerranée*, 65(2), 57-68. doi:10.3917/come.065.0057.

Weckel, P. (2006). Le Conseil de sécurité des Nations Unies et l'arme nucléaire. *Annuaire français de droit international*, 52(1), 178-197. <https://doi.org/10.3406/afdi.2006.3925>

Wisbauer, E. (2015). La politique étrangère de l'Allemagne entre fidélité à Israël et soutien au peuple palestinien. Le vote d'abstention allemand du 29 novembre 2012 à l'ONU sur le statut de la Palestine. *Allemagne d'aujourd'hui*, 212(2), 35-44. doi:10.3917/all.212.0035.

Wisbauer, E. (2018). La célébration en Allemagne du 70^e anniversaire de la fondation d'Israël : un bilan des relations germano-israéliennes. *Allemagne d'aujourd'hui*, 225(3), 19-32. doi:10.3917/all.225.0019.

Zarifian, J. (2015). Le dossier du nucléaire iranien et la question du rapprochement États-Unis – Iran. *Politique américaine*, 26(2), 31-47. doi:10.3917/polam.026.0031.

4. Articles de presse

BBC News. (2019, 11 juin). Iran nuclear deal : Key details. *BBC News*. Consulté à l'adresse <https://www.bbc.com>

- Ditto, S. (2013, 24 septembre). Who Is Hassan Rouhani ? *The Washington Institute for Near East Policy*. Consulté le 25 juillet 2020, à l'adresse <https://www.washingtoninstitute.org>
- Escande, P. (2010, 4 février). Barack Obama : « Un monde sans armes nucléaires ». Consulté le 20 mai 2020, à l'adresse https://www.lemonde.fr/idees/article/2009/04/06/barack-obama-un-monde-sans-armes-nucleaires_1177289_3232.html
- Full text: Jack Straw's speech. (2017, septembre 20). Consulté le 17 mai 2020, à l'adresse <https://www.theguardian.com/politics/2003/feb/21/foreignpolicy.iraq>
- Gladstone, R. (2013, 11 janvier). Iran Finding Some Ways to Evade Sanctions, Treasury Department Says. Consulté le 2 juillet 2020, à l'adresse <https://www.nytimes.com/2013/01/11/world/middleeast/iran-finding-ways-to-circumvent-sanctions-treasury-department-says.html>
- Guerrier, S. (2014, avril 8). Le discours de Villepin sur l'Irak à l'ONU. *Le Figaro.fr*. Consulté à l'adresse <https://www.lefigaro.fr>
- Le Figaro. (2015, 4 avril). INFOGRAPHIE - Les principaux points de l'accord sur le nucléaire iranien. *Le Figaro.fr*. Consulté à l'adresse <https://www.lefigaro.fr>
- Missy, R., & Loveday, M. (2014, 27 décembre). - The U.S. and Iran are aligned in Iraq against the Islamic State — for now. Consulté le 16 juillet 2020, à l'adresse https://www.washingtonpost.com/world/national-security/the-us-and-iran-are-aligned-in-iraq-against-the-islamic-state--for-now/2014/12/27/353a748c-8d0d-11e4-a085-34e9b9f09a58_story.html
- Naji, K. (2013, 1 août). Iran's Hassan Rouhani : Key challenges. *BBC News*. Consulté à l'adresse <https://www.bbc.com>
- Reporter, G. S. (2003, octobre 1). Full text: Jack Straw's speech. Consulté le 13 mai 2020, à l'adresse <https://www.theguardian.com/politics/2003/oct/01/labourconference.labour2>

Rohani, H (septembre 2005), "Beyond the Challenges Facing Iran and the IAEA Concerning the Nuclear Dossier," traduction anglaise du discours publié dans *Tehran Rahbord* en perse, consulté le 8 mai 2020, à l'adresse www.david-morrison.org.uk/other-documents/rohani-sncc-2004autumn.pdf.

5. Documents officiels

Agence Internationale de l'Énergie Atomique. (1970, avril 22). Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Consulté le 9 mai 2020, à l'adresse https://www.iaea.org/sites/default/files/publications/documents/infciircs/1970/infcirc140_fr.pdf

Agence Internationale de l'Énergie Atomique. (2003, septembre 12). Mise en œuvre de l'accord de garanties TNP en République Islamique d'Iran, Résolution adoptée par le Conseil le 12 septembre 2003. Consulté le 9 mai 2020, à l'adresse https://www.iaea.org/sites/default/files/gov2003-69_fr.pdf

Agence Internationale de l'Énergie Atomique. (2006, 4 février). Implementation of the NPT Safeguards Agreement in the Islamic Republic of Iran. Consulté le 18 mai 2020, à l'adresse <https://www.iaea.org/sites/default/files/gov2003-40.pdf>

Agence Internationale de l'Énergie Atomique. (2007, 24 mars). Résolution 1747 (2007). Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 5647^e séance. Consulté le 19 mai 2020, à l'adresse https://www.iaea.org/sites/default/files/unsc_res1747-2007_fr.pdf

Agence Internationale de l'Énergie Atomique. (2015, 15 décembre). Joint Comprehensive Plan of Action implementation and verification and monitoring in the Islamic Republic of Iran in light of United Nations Security Council Resolution 2231. Consulté le 26 juillet 2020, à l'adresse <https://www.iaea.org/sites/default/files/gov-2015-72-derestricted.pdf>

Agence Internationale de l'Énergie Atomique. (2017, 11 mai). Reflections on the Joint Comprehensive Plan of Action | IAEA. Consulté le 26 juillet 2020, à l'adresse <https://www.iaea.org/newscenter/statements/reflections-on-the-joint-comprehensive-plan-of-action>

Service public fédéral Affaires étrangères. (2020, 28 mai). Régime de sanctions à l'égard de l'Iran. Consulté le 26 juillet 2020, à l'adresse https://diplomatie.belgium.be/fr/politique/themes_politiques/paix_et_securite/sanctions/sanctions_iran

The Department of the treasury . (2010). CISADA : The New U.S. Sanctions on Iran . Consulté le 29 mai 2020, à l'adresse https://www.treasury.gov/resource-center/sanctions/Programs/Documents/CISADA_english.pdf

6. Sites internet

Commission Européenne. (2016, 13 avril). Fiche informative sur les relations UE-Iran. Consulté le 14 août 2020, à l'adresse https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/MEMO_16_1368

Conseil Européen. (2003). Stratégie de l'UE contre la prolifération des armes de destruction massive. Consulté le 17 mai 2020, à l'adresse <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=LEGISSUM%3A133234>

Jones, G. (2007, novembre 20). Germany's Pivotal Role in the Iranian Nuclear Standoff. Consulté le 17 mai 2020, à l'adresse <https://carnegieendowment.org/2007/11/20/germany-s-pivotal-role-in-iranian-nuclear-standoff-pub-19720>

Le Monde. (2018, 9 mai). Donald Trump annonce le retrait des Etats-Unis de l'accord sur le nucléaire iranien. Consulté le 14 août 2020, à l'adresse https://www.lemonde.fr/ameriques/article/2018/05/08/donald-trump-annonce-le-retrait-des-etats-unis-de-l-accord-sur-le-nucleaire-iranien_5296297_3222.html

Middle East :: Iran — The World Factbook - Central Intelligence Agency. (2018, janvier 1). Consulté le 23 avril 2020, à l'adresse <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/ir.html>

Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères. (2015, 15 juillet). Que dit l'accord sur le nucléaire iranien ? Consulté le 26 juillet 2020, à l'adresse <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/iran/la-question-nucleaire-iranienne/article/que-dit-l-accord-sur-le-nucleaire-iranien>

Nicoullaud, F. (2015, 2 juin). L'Iran et son Protocole additionnel : une question brûlante, légale et politique. Consulté le 14 août 2020, à l'adresse <https://nicoullaud.blogspot.com/2015/06/liran-et-son-protocole-additionnel-une.html>

Radulescu, P. (2006, mai 29). Updates, Live: Joschka Fischer: The Case for Bargaining With Iran. Consulté le 12 mai 2020, à l'adresse <https://updateslive.blogspot.com/2006/05/joschka-fischer-case-for-bargaining.html>

RT. (2017, 23 janvier). Iran to resume enhanced nuclear program if Trump dishonors P5+1 agreement. Consulté le 14 août 2020, à l'adresse <https://www.rt.com/news/374730-iran-nuclear-program-restart/>

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN

Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication

École des sciences politiques et sociales (PSAD)

Place Montesquieu, 1 bte L2.08.05, 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique | www.uclouvain.be/psad